



HAL
open science

Villa d'époque romaine et habitat médiéval à Mont-Saint-Jean (Sarthe) : bilan des recherches 2008-2020

Florian Sarreste, Paul-André Besombes, Phaedra Bouvet, Chloé Genies,
Étienne Jaffrot, Florian Jedrusiak, Thomas Jubeau, Anthony Ledauphin,
Annaïg Le Martret, Christophe Loiseau, et al.

► To cite this version:

Florian Sarreste, Paul-André Besombes, Phaedra Bouvet, Chloé Genies, Étienne Jaffrot, et al.. Villa d'époque romaine et habitat médiéval à Mont-Saint-Jean (Sarthe) : bilan des recherches 2008-2020. Gallia - Archéologie des Gaules, 2022, 79 (2), pp.134-169. 10.4000/gallia.6782 . hal-03935492

HAL Id: hal-03935492

<https://hal.science/hal-03935492v1>

Submitted on 16 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

Villa d'époque romaine et habitat médiéval à Mont-Saint-Jean (Sarthe)

Bilan des recherches 2008-2020

Florian SARRESTE, Paul-André BESOMBES, Phaedra BOUVET, Chloé GENIES, Étienne JAFFROT, Florian JEDRUSIAK, Thomas JUBEAU, Anthony LEDAUPHIN, Annaïg LE MARTRET, Christophe LOISEAU, Hugo MEUNIER, Aurore NOËL, Sandrine PARADIS-GRENOUILLET et Boris ROBIN*

Mots-clés. *Habitat, nécropole, forge, Antiquité romaine, haut Moyen Âge.*

Résumé. *L'étude d'une zone de production sidérurgique antique située dans la partie orientale de la forêt domaniale de Sillé-le-Guillaume (Sarthe) a amené à reprendre les recherches sur l'établissement rural d'époque romaine le plus proche. Celui-ci, découvert en 1844, n'était connu que par de courts comptes-rendus des dégagements effectués dans la seconde moitié du XIX^e s. Ces travaux avaient mis au jour une statuette de divinité masculine et un bâtiment maçonné comptant quatre pièces dont une pourvue*

d'une mosaïque. Une cinquantaine d'inhumations découvertes dans les pièces de l'édifice indiquait une réoccupation funéraire des lieux durant le haut Moyen Âge. Le programme de recherche pluriannuel entamé en 2008 a permis de reconnaître une villa de près de 2,4 ha fondée dans le deuxième tiers du I^{er} s. apr. J.-C. Les sondages menés sur environ les deux tiers des constructions repérées rendent compte du développement et des mutations qu'a connu le site de son origine jusqu'à son abandon définitif dans le courant du X^e s.

Roman villa and medieval habitat in Mont-Saint-Jean (Sarthe). Research report 2008-2020

Keywords. *Habitat, necropolis, forge, Roman Antiquity, early Middle Ages.*

Abstract. *The study of an ancient iron and steel production area located in the eastern part of the Sillé-le-Guillaume state forest (Sarthe) led to the resumption of research into the nearest rural settlement from Roman times. This settlement, discovered in 1844, was only known through short accounts of the clearings carried out in the second half of the 19th century. This work had led to the discovery of a statuette of a male divinity and a masonry building*

with four rooms, one of which was equipped with a mosaic. Around fifty burials were unearthed in the rooms of the building, indicating that the premises had been reoccupied. The multi-year research program begun in 2008 has brought to light a villa of almost 2.4 ha founded in the second third of the 1st century AD. Surveys carried out on approximately two thirds of the buildings identified make it possible to account for the development and changes that the site underwent from its origin until it was definitively abandoned in the 10th century.

Les recherches archéologiques menées sur la région de Sillé-le-Guillaume (Sarthe) depuis 2004 ont déjà conduit à la publication d'un article présentant les résultats concernant la zone de production sidérurgique abritée par la forêt domaniale de Sillé (Sarreste 2017). L'étude de la distribution des ateliers de réduction directe du minerai de fer antiques a démontré une

répartition régulière formant un maillage dans lequel s'intègre un établissement rural connu par des recherches anciennes : la villa de Roullée/La Selle à Mont-Saint-Jean. Ce site n'était connu jusqu'ici que par un compte-rendu d'une fouille menée en 1844. Trois campagnes de prospection géophysique et dix campagnes de fouilles réalisées entre 2008 et 2020 permettent d'en restituer

* Les affiliations, adresses et courriels des auteurs se trouvent à la fin de cet article.

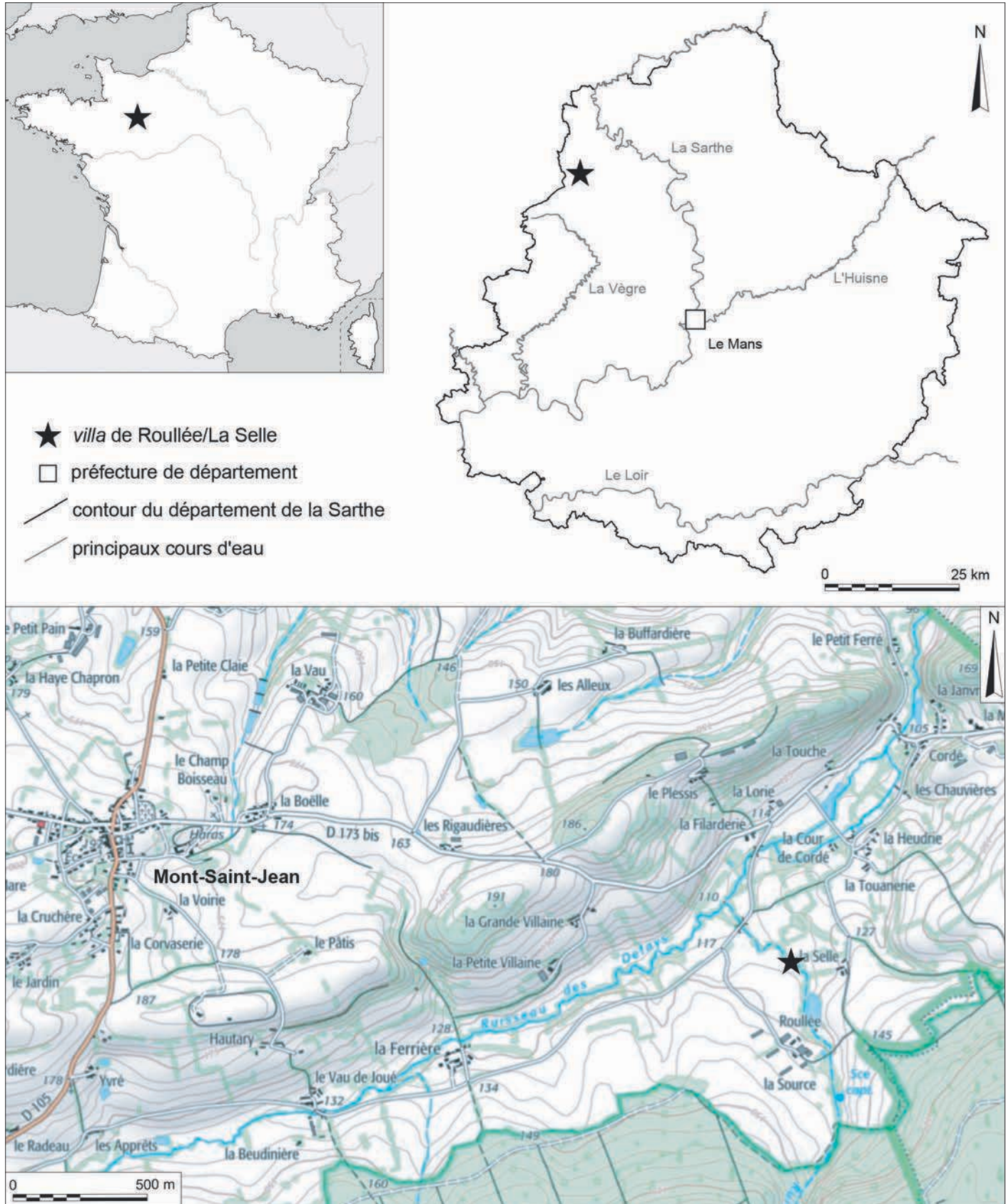


Fig. 1 – Cartes de localisation du site de Roullée/La Selle (Mont-Saint-Jean, Sarthe)
 (sources : Géofla © IGN, Scan 25 © IGN; DAO : F. Sarreste, Éveha).

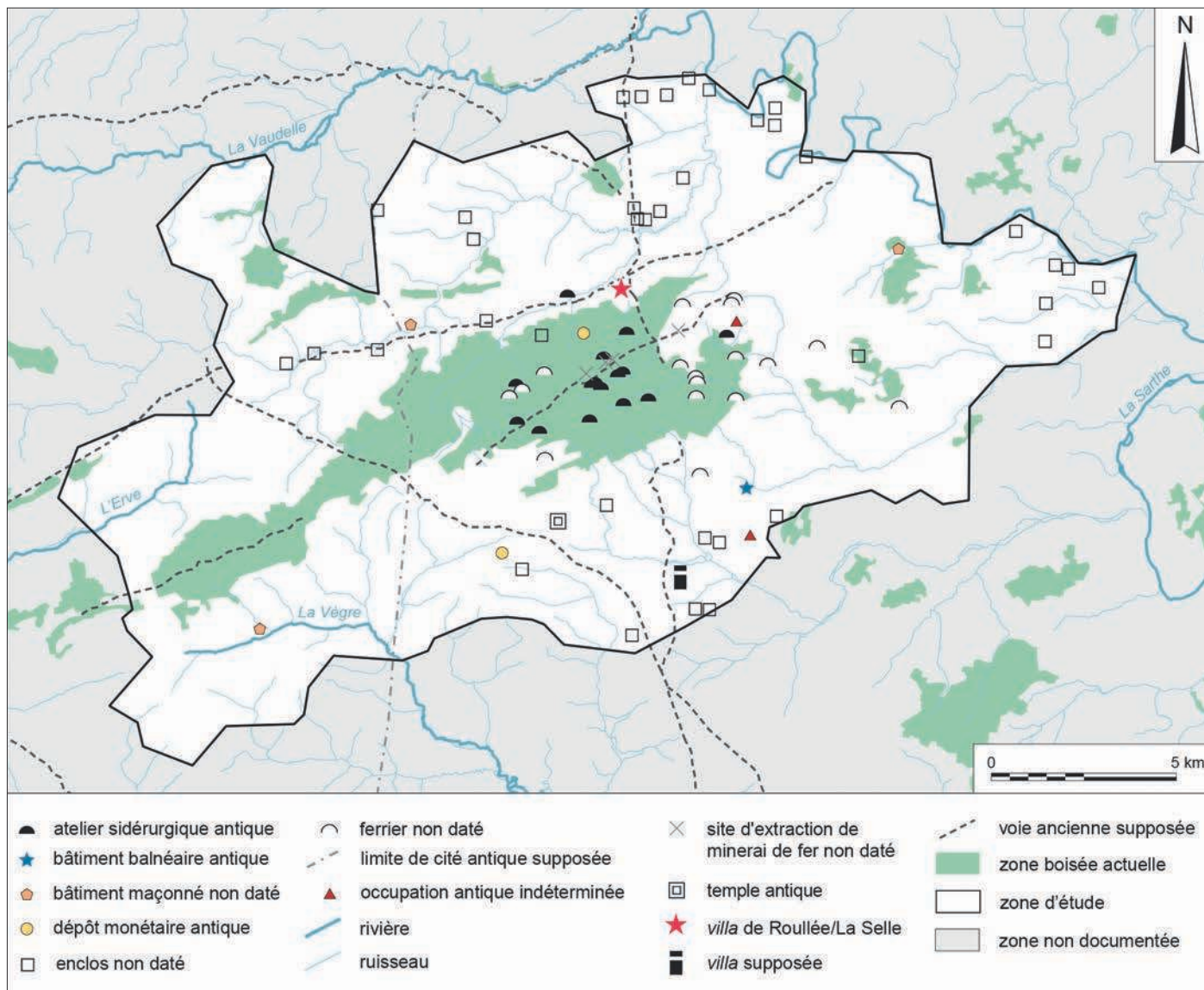


Fig. 2 – Carte archéologique des sites antiques et non datés dans l'environnement de la forêt de Sillé-le-Guillaume (Sarthe) (sources : Géofla © IGN, Corine Land Cover, base de données PATRIARCHE, SRA Pays de la Loire, BD Carthage; DAO : F. Sarreste).

le plan d'ensemble et de définir la chronologie et la fonction d'une partie de ces éléments constitutifs. Il est ainsi possible d'esquisser les transformations qu'a connu cet établissement rural du nord de la cité des Cénomans entre le milieu du 1^{er} et le x^e s.

LOCALISATION

SUBSTRAT GÉOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENT ORO-HYDROGRAPHIQUE

Les lieux-dits Roullée et La Selle sont localisés à environ 2,65 km à l'est du bourg de Mont-Saint-Jean et à environ 35 km au nord-ouest du Mans, dans le département de la Sarthe (fig. 1). Le site étudié ici est installé au creux de la vallée d'un petit ruisseau, dit de Roullée, dont l'orientation, sud-est - nord-ouest, dicte celle des constructions antiques. Les parcelles concernées par les recherches archéologiques, en pente douce, sont inclinées vers le nord-est en rive gauche de ce cours d'eau et

vers le sud-ouest en rive droite. Leurs altitudes s'échelonnent entre 117 et 122 m NGF. Ces terrains appartiennent aux derniers contreforts orientaux du Massif armoricain et se situent au nord du synclinal des Coëvrons, actuellement couvert par la forêt domaniale de Sillé-le-Guillaume. La villa est implantée au débouché d'un talweg perpendiculaire à l'axe général de ce plissement géologique. Ce sillon donne un accès aisé au massif boisé tout en évitant les escarpements constituant la limite nord du synclinal (point culminant compris ici entre 217 et 241 m NGF, soit près de 120 m de dénivelé).

Les sols sur lesquels est installé l'établissement rural antique sont constitués d'alluvions anciennes du ruisseau et de colluvions issues de l'érosion de la vallée. Le substrat rocheux, formé de grès et de schistes ordoviciens, n'est donc pas visible dans l'emprise des décapages archéologiques (Doré *et al.* 1986; Le Gall, Maurizot 1998). Néanmoins, ce sous-sol rend les terres environnantes très acides et globalement peu propices à une agriculture céréalière intensive. Les parcelles explorées sont d'ailleurs des prés séparés par d'épaisses haies arbustives.

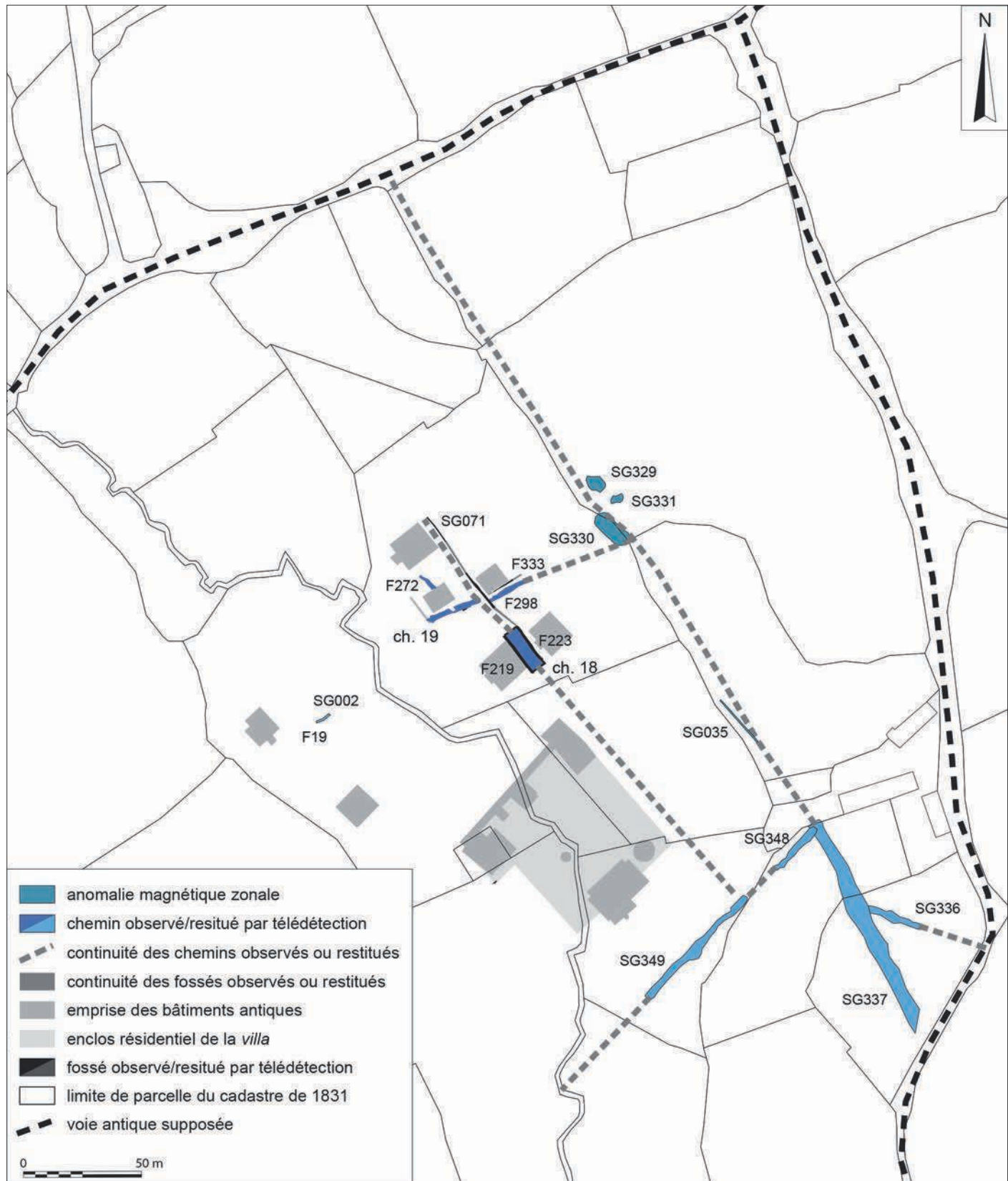


Fig. 3 – Localisation des chemins et voies attestés, supposés ou restitués aux abords de la villa de Roullée/La Selle (Mont-Saint-Jean, Sarthe) (sources : ADS PC214\001 à 023; Pioget 1971-1972; Hulin 2008; Jubeau 2019; DAO : F. Sarreste).

Les transformations du lit du ruisseau de Roullée au cours du temps ne sont pas clairement établies, mais il ne fait pas de doute que ce dernier était déjà actif durant l'Antiquité. Son débit devait

même être plus important que l'actuel, car il bénéficiait alors de l'apport d'une source située en amont de la ferme de Roullée, à présent captée pour l'approvisionnement en eau potable des

villages voisins (fig. 1). Même si le tracé exact du cours d'eau pendant l'époque romaine n'est pas connu, ce dernier traversait nécessairement l'établissement antique compte tenu du profil de la vallée.

CONTEXTE HISTORIQUE ET ENVIRONNEMENT ARCHÉOLOGIQUE

La villa de Roullée/La Selle se trouve, durant le Haut-Empire, au nord-ouest de la cité des Aulerques Cénomans et à peu de distance de la limite qui sépare celle-ci de la *civitas* des Aulerques Diablintes, dans la province de Lyonnaise (Naveau 1995). À la suite des réformes administratives intervenues durant le Bas-Empire, ce territoire est intégré à la Lyonnaise seconde, à la fin du III^e s., puis à la Lyonnaise troisième, à la fin du IV^e s. (Ferdrière 2011, p. 17-23). Sans doute au cours du V^e s., la cité des Diablintes est rattachée à celle du Mans (Bocquet *et al.* 2022). Au-delà de cet événement, la situation reste incertaine jusqu'au rattachement de ce secteur au *regnum Francorum* et plus précisément au royaume de Neustrie au début du VI^e s. À l'époque carolingienne, le territoire considéré fait partie d'un vaste duché d'entre « Seine et Loire » et se trouve rattaché au comté du Maine. Ce dernier passe aux mains du duché de Normandie au début du XI^e s. avant de revenir un siècle plus tard au comté d'Anjou (dynastie des Plantagenêts). Aucune documentation écrite ne vient renseigner l'histoire de Mont-Saint-Jean avant le XII^e s.

Les communes entourant Sillé-le-Guillaume, regroupées sous le nom de Silléen, et la zone voisine dite des Bercons, à l'est, sont longtemps restées à l'écart de la recherche archéologique régionale (Bouvet dir. 2001). Même si la situation a sensiblement évolué au cours de ces vingt dernières années grâce à la mise en œuvre de prospections thématiques (Sarreste 2008 ; 2011) et à l'enregistrement de sites par détection aérienne (travaux de Gilles Leroux et de Thierry Roland), l'occupation antique et médiévale de ce territoire demeure encore largement méconnue (fig. 2). Les recherches menées depuis 2004 ont toutefois mis en évidence une importante zone de production sidérurgique située dans la partie orientale de la forêt domaniale de Sillé (Sarreste 2008 ; 2011 ; 2017). Les ateliers qui la composent sont implantés entre 900 m et 3,5 km au sud du lieu-dit La Selle, notamment dans les vallées du ruisseau de Roullée et de ses affluents. Le fonctionnement de la majorité de ces officines est attribuable au Haut-Empire, et plus spécifiquement entre 70 et la fin du II^e s. La production sidérurgique se maintient toutefois durant les deux siècles suivants et est également attestée pour les VI^e-VII^e s. (site de La Fontaine d'Enfer à Mont-Saint-Jean, donnée inédite), puis aux XI^e-XII^e s. (Sarreste 2017, site des Bourdaines à Crissé) et au-delà (Sarreste 2011 ; 2017 ; Belhoste, Robineau 2003).

Hormis le site de Roullée/La Selle, seuls deux autres établissements ruraux antiques ont été repérés dans le secteur considéré, au Vivier à Crissé et à La Véronnerie à Pezé-le-Robert. Ces derniers, connus par détection aérienne et par une mention ancienne pour le Vivier (Liger 1903, p. 135-136), ne sont pas datés avec précision (Leroux 2004 ; 2007).

Tout au long de son existence, le site de Roullée/La Selle est éloigné des principales agglomérations et des axes de circulation majeurs, qu'ils soient terrestres ou fluviaux (Monteil 2017).

L'étude des parcellaires et de la répartition des sites connus a néanmoins amené plusieurs auteurs à restituer l'existence probable d'itinéraires anciens desservant ce secteur (Liger 1892 ; Bouton 1947 ; Pioger 1971-1972 ; Naveau 1997 ; Sarreste, Naveau 2005) (fig. 2). Même si aucun de ces tracés n'est daté ni même avéré par des sondages archéologiques, la position de la villa dans le réseau restitué mérite d'être présentée. En effet, cette dernière se situerait à proximité d'un carrefour de routes ralliant, d'ouest en est, les agglomérations d'Entrammes (Mayenne) à Oisseau-le-Petit (Sarthe), et, du nord au sud, Jublains (Mayenne), capitale des Aulerques Diablintes, à Neuvy-en-Champagne (Sarthe). Cette proposition pourrait être confortée par la mise en évidence de larges anomalies linéaires magnétiques au sud de la villa (fig. 3, SG336, 337, 348 et 349). Celles-ci pourraient être interprétées comme des chemins de desserte reliant l'établissement rural aux réseaux routiers, si ce n'est, pour la plus large d'entre elles (fig. 3, SG337, 9 m), à la voie elle-même.

La villa de Roullée/La Selle se trouverait donc au débouché d'une vallée offrant un accès direct à la zone de production sidérurgique localisée dans la partie orientale de la forêt de Sillé. Elle serait également implantée, peut-être, au carrefour de voies secondaires permettant de rallier les agglomérations les plus proches, situées toutefois à plus de 15 km.

HISTORIQUE DES RECHERCHES

Peu avant 1844, l'exploitant de la ferme de La Selle demande à son propriétaire l'envoi d'une équipe d'ouvriers afin de niveler et de rendre cultivable une parcelle où se trouve un tertre couvert de ronces, le long du ruisseau de Roullée (Du Peyroux 1861, p. 69-70). C'est à cette occasion que sont mis au jour des murs en petits moellons à assises de briques de facture antique. Cette découverte n'entraîne pas le déclenchement de fouilles, mais attire l'attention du vicomte Emmanuel de Dreux-Brézé, qui habite alors le château de la Lucazière à Mont-Saint-Jean. Ce dernier possède en effet les prés situés en rive gauche du même cours d'eau, dépendants de la ferme de Roullée, dans lesquels est visible un monticule similaire à celui de La Selle.

À l'été 1844, le vicomte fait opérer des fouilles à cet endroit (Voisin 1844). Un bâtiment maçonné est rapidement mis au jour (fig. 4, A). Cette construction est pourvue de sols de béton, d'enduits peints et d'une mosaïque à décors marins (Drouet, Hucher 1845 ; 1856). Il s'agit là d'une découverte exceptionnelle pour la région : la mosaïque de Roullée/La Selle demeure encore la seule connue dans les campagnes cénomanes (Blanchard-Lemée 1991, p. 101-102, pl. XXXIX, n° 710) (fig. 4, B et C). C'est ce pavage qui motive le déplacement de deux archéologues manceaux : Charles Drouet et Eugène Hucher. Ceux-ci assurent le relevé, la description et la publication sommaire des vestiges mis au jour (Drouet, Hucher 1845 ; 1856 ; Drouet 1845). Le site est interprété dès sa découverte comme une villa malgré l'absence d'annexe en lien avec les productions agricoles (*pars rustica*).

Les ouvriers du vicomte de Dreux-Brézé exhument également des ruines antiques 52 squelettes. Ces sépultures à inhumation, alors interprétées comme les restes d'un massacre lié aux invasions barbares (Drouet, Hucher 1845 ; Bouton 1962), correspondent à la réoccupation funéraire du bâtiment romain durant

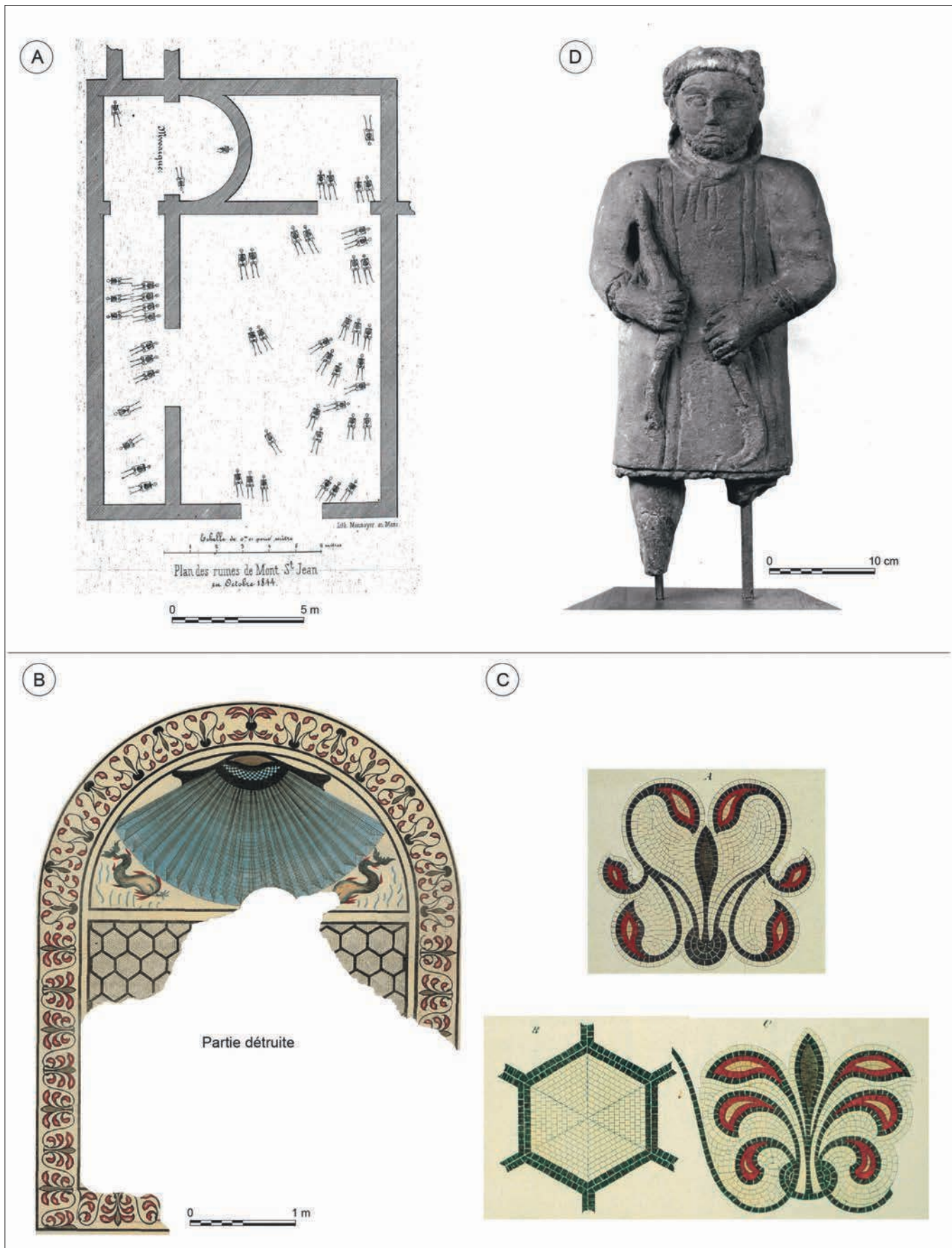


Fig. 4 – A, plan du bâtiment dégagé par le vicomte Emmanuel de Dreux-Brézé en 1844 (d'après Drouet, Hucher 1856); B, lithogravure de la mosaïque mise au jour le 13 septembre 1844 (ibid.); C, détails des motifs de la mosaïque (ibid.); D, photographie de la statuette découverte en 1873 à proximité de Roullée (DAO : F. Sarreste; cliché D : MAN, RMN).

les premiers temps du Moyen Âge (Drouet, Hucher 1856, n° 1). Malheureusement, la totalité du matériel archéologique recueilli lors de ces dégagements a ensuite été dispersée puis perdue. De même, la mosaïque, laissée en place à la fin de la fouille de 1844, a été détruite par les intempéries et par des récupérations sauvages.

Près de trente ans après ces premières découvertes, Eugène Hucher, alors conservateur du musée du Mans, publie un article concernant une statuette exhumée à proximité de Roullée (Hucher 1873-1874). Le lieu exact de la mise au jour n'est pas précisé, mais l'auteur n'associe pas cette nouvelle trouvaille à celles de 1844. Cette statuette, représentant un personnage masculin – une divinité ? – pourvu d'un arc et d'une serpe, provient donc probablement d'un autre point de l'établissement antique. Eugène Hucher fait déposer cet objet au musée d'Archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye où il est toujours conservé (Espérandieu 1911, p. 139, n° 3001) (fig. 4, D).

Une dernière phase de dégagement semble avoir eu lieu à la fin du XIX^e s. François Liger indique en effet avoir réalisé, à une date indéterminée, une fouille à l'est des vestiges dégagés en 1844 (Liger 1903, p. 111-112). Il y aurait mis au jour les vestiges d'un ou plusieurs bâtiments mais n'en livre aucun relevé. Il s'attribue également la découverte de la statuette publiée en 1874. Cette allégation est toutefois démentie par Ambroise Ledru (1911, p. 201). Pour François Liger, l'ensemble des constructions exhumées à Roullée appartiendrait aux thermes d'une agglomération qui s'étendrait jusqu'à Cordé, lieu-dit situé à 1 km. L'existence de celle-ci n'a pas été retenue par la suite, mais l'identification à un édifice balnéaire, fondée sur la présence d'une mosaïque à décors marins et la proximité du ruisseau, a été perpétuée jusqu'à une date récente (Bouvet dir. 2001, p. 365-367).

La localisation des vestiges, qui n'était pas renseignée par les publications anciennes, a été fixée par Roger Verdier et Henri Véron à la suite d'une visite de terrain effectuée dans le cadre de la rédaction de leur inventaire des sites gallo-romains de la Sarthe (Verdier, Véron 1982, p. 127-130).

À l'issue des recherches passées, le seul relevé disponible était un plan partiel ni localisé ni orienté (fig. 4, A). Les indications des différents auteurs comme la mise au jour d'une mosaïque et d'une statuette, laissaient néanmoins supposer que le bâtiment dégagé en 1844 ne constituait qu'une partie d'un ensemble plus vaste et particulièrement opulent dont l'extension, la chronologie comme la fonction restaient à déterminer.

PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODES MISES EN ŒUVRE

PROBLÉMATIQUE

La problématique initiale motivant la reprise des fouilles du site de Roullée/La Selle portait sur l'étude des liens que pouvait entretenir celui-ci avec les installations sidérurgiques proches (Sarreste 2017). Les recherches préalables, menées en 2008 et 2009, ayant confirmé l'identification du site à une *villa*, le questionnement a été étendu à l'étude du plan et de l'évolution de celle-ci. Le projet pluriannuel entamé en 2010 avait donc pour but de mettre au jour tous les indices d'activité métallurgique

réalisé *in situ*, mais aussi de dégager chacun des édifices constitutifs de l'établissement antique afin d'en établir la datation et la fonction. L'objectif est de disposer d'une vision d'ensemble des productions réalisées sur place et, dans la mesure du possible, d'en évaluer la distribution, l'importance et l'évolution.

Outre la problématique spécifique à la production sidérurgique, la fouille programmée pluriannuelle de Roullée/La Selle vient enrichir nos connaissances sur les établissements ruraux antiques régionaux. Dans le département de la Sarthe, et plus largement dans la région Pays de la Loire, celles-ci demeurent en effet particulièrement indigentes. Une enquête récente a montré que seuls 64 établissements ruraux de la période romaine, hors agglomérations, sanctuaires et ateliers artisanaux, sont recensés dans le département (Sarreste à paraître). Parmi ceux-là, 9 seulement sont des *villae* avérées et 28 des *villae* supposées, pour la plupart connues par des mentions anciennes ou uniquement par prospection aérienne. Trois d'entre elles ont fait l'objet de fouilles au cours de ces cinquante dernières années, toutes partielles : à Avoise, Noyen et Vallon-sur-Gée (Lambert, Rioufreyt 1976 ; 1980 ; Guicheteau *et al.* 2017). Les plans à notre disposition, notamment, sont donc de qualité inégale et toujours lacunaires (Sarreste, Bertrand dir. 2012).

Les études menées en Bourgogne (Nouvel 2004 ; 2009), dans le Berry (Gandini 2008), en plaine de France (Ouzoulias, Van Ossel 2009) ou dans le nord du territoire des provinces des Gaules et des Germanies (Habermehl 2013 ; Reddé dir. 2017 ; dir. 2018) ont montré toute la diversité et la complexité de l'occupation des campagnes antiques. La fouille du site de Roullée/La Selle participe de cette volonté de renouvellement de nos connaissances du monde rural dans une région restée à l'écart de la recherche sur ce thème (Batardy *et al.* 2013 ; Sarreste à paraître).

MÉTHODES DE RECHERCHE MISES EN ŒUVRE

Dix campagnes de fouilles programmées ont été conduites de 2009 à 2018 complétées par trois opérations de prospections réalisées en 2008, 2017 et 2019 (Hulin 2008 ; Jubeau 2017 ; 2019). Ces travaux ont donné lieu à l'ouverture de 58 sondages répartis sur 3,7 ha, pour une surface cumulée de 5079 m², et à la couverture de près de 7,4 ha par diverses méthodes géophysiques (magnétique, électrique et géoradar).

De manière générale, les aires décapées ont été limitées à l'emprise des bâtiments et à leurs abords immédiats. Quelques tranchées exploratoires ont néanmoins été réalisées entre les édifices repérés ou dans des secteurs alors non renseignés par d'autres méthodes. Faute de décapage extensif, il paraît certain que des aménagements ponctuels, difficilement perceptibles par les méthodes d'investigation utilisées, nous échappent encore. Malgré ces lacunes, qui seront amenées à être comblées lors de la poursuite du projet, il est possible de circonscrire l'établissement rural et d'en établir un plan d'ensemble provisoire (fig. 5).

Les vestiges et les indices géophysiques observés se distribuent sur environ 4,5 ha. Toutefois, les éléments liés de façon certaine à la *villa* antique correspondent à 17 ensembles bâtis répartis sur environ 2,4 ha. À ces constructions peuvent être adjointes deux chemins attestés (ch. 18 et 19) et trois supposés (fig. 3), auxquels sont liés deux ponceaux (ST21 et bât. 12,

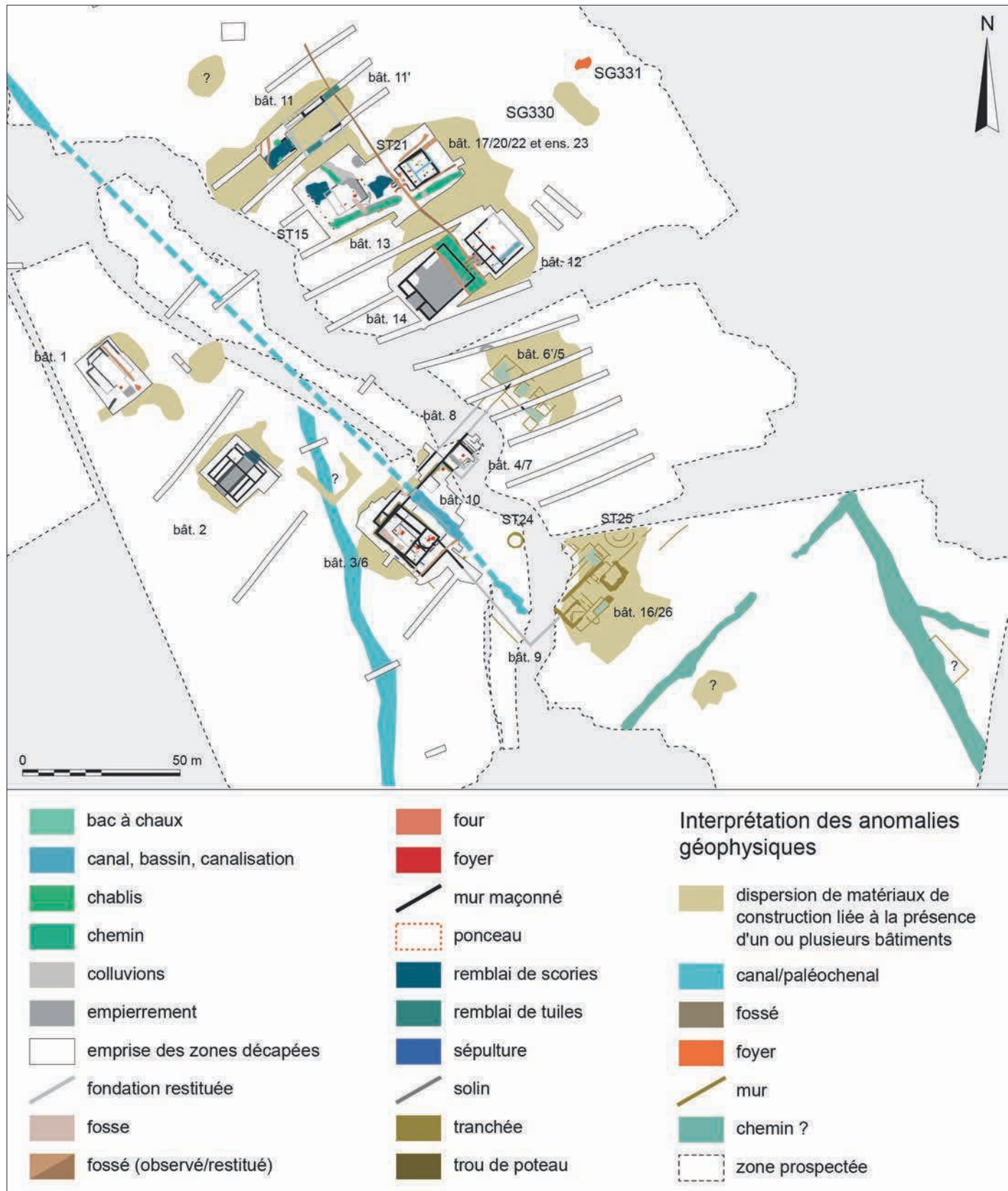


Fig. 5 – Plan masse des découvertes réalisées sur le site de Roullée/La Selle (Mont-Saint-Jean, Sarthe)
 (sources : Hulin 2008 ; Jubeau 2017 ; 2019 ; DAO : F. Sarreste).

fig. 5), trois aires funéraires (voir *infra* fig. 7 : ens. 23 et réoccupation funéraire des bât. 3 et 5, fig. 7), une palissade ou clôture (ST15, fig. 5 et 7) et un système parcellaire (fig. 3).

La superficie cumulée des sondages réalisés depuis 2009 correspond à seulement 20 % de l'emprise totale de la villa. Les données acquises sont donc encore incomplètes. Les deux tiers

des édifices connus à ce jour ont été dégagés partiellement (bât. 4, 6, 7, 8, 9, 11, 20 et 22) ou totalement (bât. 1, 2, 3, 10, 12, 13, 14 et 17). Les autres ont été localisés par prospection géophysique (bât. 16, 24, 25 et 26) ou, pour certains, restitués par symétrie (cas des édifices 6' et 11' : voir *infra*). Les fouilles ont concerné essentiellement la cour agricole et l'angle nord-ouest de l'enclos résidentiel. Les informations concernant le reste de la *pars urbana* reposent donc en grande partie sur les données géophysiques. L'utilisation du géoradar fournit néanmoins des plans relativement précis de ces secteurs. En outre, les réflecteurs repérés par cette méthode étant localisés en trois dimensions, il est parfois possible d'en déduire la chronologie relative. L'analyse de ces données a ainsi permis de restituer différents états de constructions pour les parties encore non fouillées. Certains des réflecteurs détectés pour la partie nord-est de la résidence constituent la continuité d'aménagements observés en d'autres points. Les états restitués ici ont donc été intégrés aux états proposés pour le reste du site. Cette démarche n'a pas pu être appliquée aux bâtiments méridionaux (bât. 16, 24, 25 et 26), qui demeurent non datés.

Même si les recherches sont encore en cours, il est possible d'établir une première esquisse du développement du site et de proposer une caractérisation des occupations.

PRÉSENTATION CHRONOLOGIQUE DES AMÉNAGEMENTS

DÉFINITION DES ÉTATS

Le site de Roullée/La Selle bénéficie d'un état de conservation rarement observé en contexte rural. L'absence de labour mécanisé et le maintien des parcelles en prés depuis plusieurs décennies ont permis une très bonne préservation des aménagements antiques et médiévaux. Il est ainsi possible d'étudier des niveaux sols et des successions de remblais dont la puissance dépasse localement 50 cm. Ceci autorise des observations stratigraphiques fiables. Celles-ci, couplées avec des arguments chronologiques issus de l'étude des mobiliers, ont conduit à définir six états dont le bornage chronologique semble assuré. Même si des incertitudes pèsent encore sur l'attribution de certaines structures, notamment pour les parties en cours de fouille, le choix a été fait de présenter ici un état de la compréhension du site. Celui-ci pourrait connaître quelques modifications marginales lors de la poursuite des recherches. Toutefois, le cadre chronologique proposé ne devrait pas être profondément remis en cause.

LES ORIGINES DE L'ÉTABLISSEMENT RURAL

Aucun aménagement protohistorique ou de la période augustéenne n'a été reconnu dans l'emprise des sondages réalisés jusqu'ici et aucun indice géophysique ne permet d'en restituer l'existence dans les parcelles prospectées. Seuls deux objets issus des remblais associés au pavillon occidental de la résidence (bât. 3 et 6) peuvent être attribués à la période de La Tène : une ébauche de bracelet en schiste bitumeux et une perle en verre.

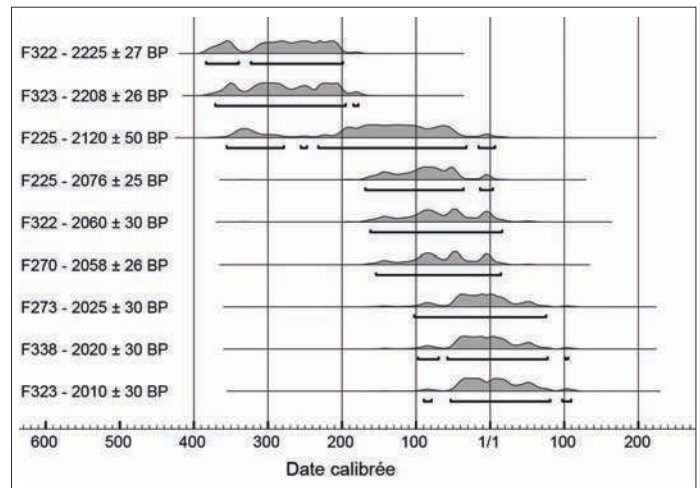


Fig. 6 – Datations radiocarbones obtenues pour le site de Roullée/La Selle recouvrant le second âge du Fer (analyses : Poznan Radiocarbon Laboratory et CIRAM; logiciel de calibration : OxCal v.4.4 Bronk Ramsey [2020], courbe de calibration d'après Reimer et al. 2020; DAO : F. Sarreste).

Ces deux artefacts ont pu être apportés sur le site comme objets de curiosité et ne peuvent suffire à asseoir l'hypothèse d'une occupation antérieure à la villa.

Toutefois, neuf analyses radiocarbones réalisées sur des bois carbonisés provenant de six structures différentes ont fourni des intervalles de datation couvrant le second âge du Fer (fig. 6). Les charbons analysés ont fait l'objet d'une identification anthracologique préalable. Celle-ci avait pour objectif de sélectionner des spécimens provenant de la partie externe de troncs (cambium ou cernes à faible courbure) ou de brindilles de chêne. Cette démarche visait à éviter un effet « vieux bois » induit par l'analyse du cœur d'arbres âgés. Cette précaution ajoutée à l'obtention d'intervalles chronologiques similaires pour des aménagements distincts et éloignés les uns des autres conduit à considérer ces résultats comme fiables.

Ces datations, contradictoires avec le mobilier céramique recueilli au sein des aménagements échantillonnés et incohérents avec la chronologie relative établie par la stratigraphie, se regroupent en trois ensembles : l'un entre 384 et 200 av. J.-C., soit de La Tène moyenne, le deuxième compris entre 169 av. et 17 apr. J.-C., donc entre La Tène finale et la période augustéenne, le troisième allant de 103 av. à 110 apr. J.-C. (95 % de probabilité). Le dernier intervalle recouvre la période de création de la villa et pourrait être cohérent avec une phase d'abattage associée à l'édification et aux premières occupations de celle-ci. Ce n'est pas le cas des deux autres plages, bien antérieures à l'installation d'époque romaine.

Des charbons liés à la carbonisation de bois abattus durant deux ou trois des intervalles définis ci-dessus ont été découverts dans les mêmes foyers (fig. 6, F225, F322, F323), indiquant l'utilisation concomitante de pièces issues de périodes d'abattage différentes. L'analyse de deux charbons, l'un de hêtre et l'autre de frêne, essences *a priori* non employées pour la construction, provenant du foyer F323 (bât. 17) permet de situer le fonctionnement de ce dernier entre 67 et 220 apr. J.-C. (1903 ± 25 BP et 1894 ± 25 BP). La collecte dans les forêts alentour de bois mort depuis plus de quatre siècles doit être exclue. L'hypothèse la plus

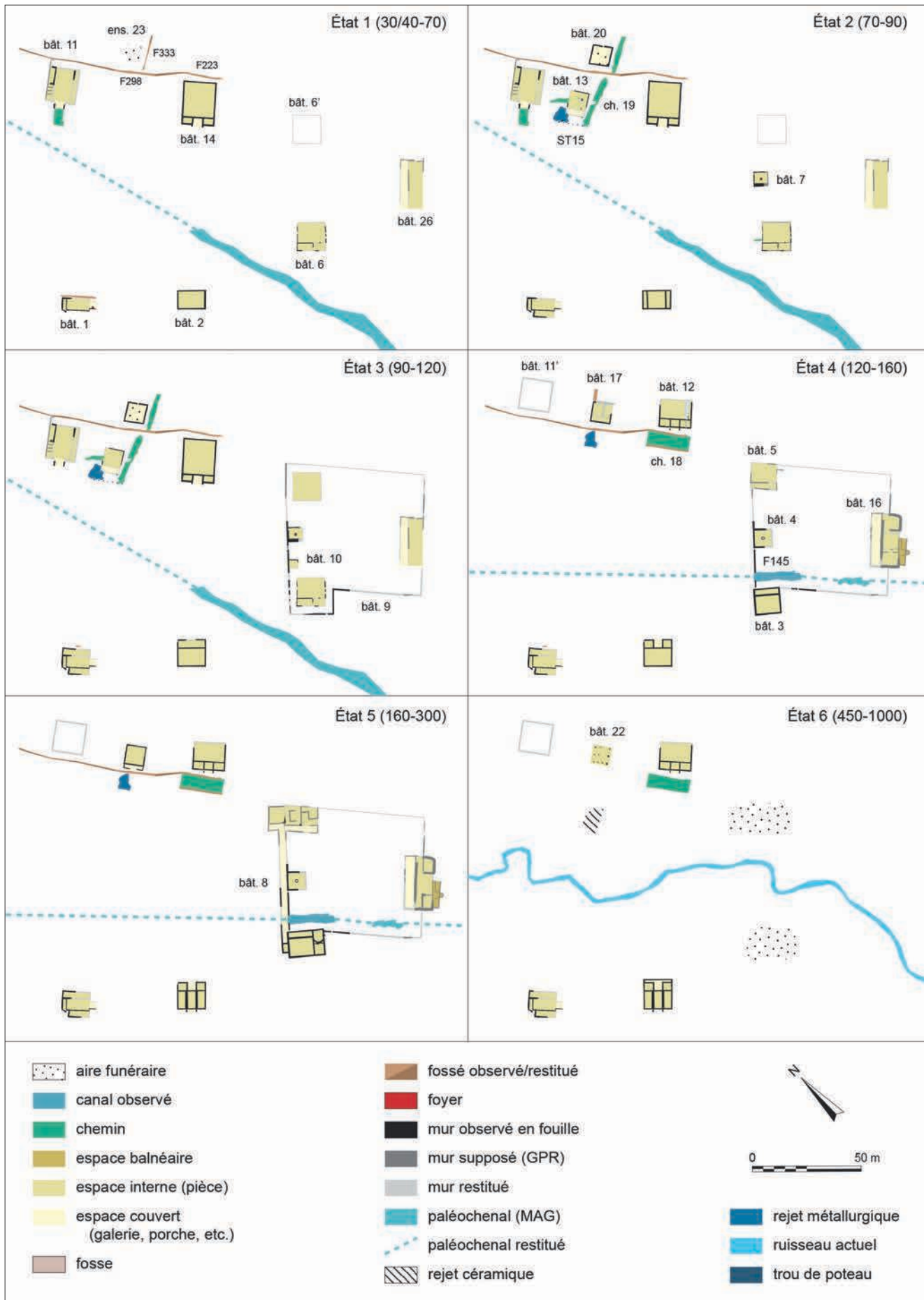


Fig. 7 – Restitution du plan du site de Roullée/La Selle pour ces principaux états (DAO : F. Sarreste).

probable est celle de l'utilisation comme combustible de bois d'œuvre anciens. Or, les structures de combustion considérées ici sont situées dans les bâtiments 12 et 17, tous les deux créés lors de la réfection de la partie orientale de la cour des communs intervenue sans doute entre 120 et 150 apr. J.-C. (voir *infra*, p. 146). Dans ce cas, ce seraient donc peut-être les matériaux issus de la destruction des annexes agricoles antérieures qui auraient été brûlés. Ce postulat implique la mise en œuvre, lors des constructions du premier état, d'arbres fraîchement abattus, mais aussi de bois vieux de 50 à 400 ans. En l'absence de traces d'une installation de cette période sur place, cette hypothèse suppose la réutilisation de bois issus d'un autre établissement antérieur. La localisation de celui-ci se heurte à la méconnaissance quasi-complète de l'occupation de ce secteur durant le second âge du Fer. En effet, le seul témoignage de la fréquentation de la région durant la période de La Tène est une scorie piégée découverte hors contexte au lieu-dit La Coulée du Gué à Montreuil-le-Chétif, à près de 2 km de la villa de Roullée/La Selle (Sarreste 2011, p. 109). Plusieurs enclos fossoyés ont bien été détectés par photographie aérienne à proximité de ce dernier site, mais ils demeurent non datés faute de prospection au sol ou de sondage (fig. 2).

L'approvisionnement restitué pour le chantier de construction de la villa, mêlant bois frais et anciens, peut paraître surprenant vu la proximité des boisements qui devaient couvrir alors le synclinal des Coëvrons. La mise en œuvre de bois de récupération peut, dans ce cas, constituer la trace d'un héritage d'un établissement antérieur. Il n'est pas possible de savoir si les fondateurs de la villa étaient les propriétaires de cette installation d'origine laténienne. Si ce fait était avéré, cela suggérerait un déplacement de l'occupation. Dans le cas contraire, il s'agirait seulement d'une récupération opportuniste.

La villa de Roullée/La Selle semble donc créée *ex nihilo*. Elle pourrait néanmoins être le fruit du déplacement d'une installation préexistante dont le démantèlement aurait fourni une partie du bois d'œuvre du premier état. Cette hypothèse ouvre la question de l'origine des fondateurs et de la formation du domaine. Les réflexions exposées ci-dessus, certes fondées sur la seule foi de datations radiocarbone, pourraient étayer l'hypothèse d'un ancrage local.

ÉTAT 1 : CRÉATION DE L'ÉTABLISSEMENT RURAL ANTIQUE (30/40-70 APR. J.-C.)

Lors de sa création, l'établissement rural de Roullée/La Selle aurait été composé de sept constructions disposées en V, selon un plan axial longitudinal, sur 175 m de long et 115 m de large, soit une surface minimale de 1,46 ha (fig. 7, état 1). Deux ailes constituées chacune de trois édifices se feraient ainsi face : 1, 2 et 6 au sud-ouest ; 11, 14 et 6' au nord-est. La cour serait fermée au sud-est par un bâtiment, le 26, situé sur l'axe longitudinal et perpendiculairement à ce dernier.

Toutes ces constructions n'ont pas été fouillées et nos connaissances à leur sujet sont inégales. Ainsi, le bâtiment 6', sans doute recouvert par les constructions postérieures de l'angle nord-est de l'enclos résidentiel, est restitué ici par symétrie avec le bâtiment 6 mis au jour sous le bâtiment 3. De même, le plan du bâtiment 11, dressé d'après les prospections géophysiques et

trois sondages restreints, demeure incertain. Enfin, les signaux radar suggèrent l'existence, à la pointe méridionale de l'établissement, d'une construction antérieure au bâtiment 16 : l'édifice 26. Ni son plan d'ensemble ni sa datation ne sont connus. Celui-ci disposerait néanmoins d'une galerie de façade et couvrirait au moins 195 m². Sa forme et sa position invitent à l'identifier comme le premier état du bâtiment d'habitat principal.

Aucun dispositif de clôture ne peut être fermement attesté pour le premier état de l'établissement. Celui-ci semble toutefois limité vers le nord-est par un fossé. Aboutissant à ce possible élément parcellaire depuis le nord-est, un second creusement forme un angle oblique et pourrait longer un axe de circulation préexistant au chemin 19 (voir *infra*, p. 145). C'est au nord de la jonction de ces deux tracés, donc à l'extérieur de l'établissement et le long d'une probable voie, que se trouverait une zone funéraire mise au jour lors des ultimes heures de la dernière campagne de fouille, en 2018, et restée non fouillée.

Les indices de datation associés aux constructions initiales sont peu nombreux. Il s'agit, pour les céramiques d'importation, d'amphores de Tarraconnaise, de Bétique et de Narbonnaise (Gauloise 4), de fragments de coupes moulées Drag. 29 de La Graufesenque, d'un plat Drag. 18/31 de Lezoux, d'un pot Menez 148 en *terra nigra*, d'un plat à engobe rouge interne du Centre de la Gaule et d'un bord de mortier de type Haltern 60 produit dans la vallée du Rhône. Les productions régionales sont majoritairement documentées par des tessons de cruches et d'amphores en céramique à pâte brune du Val de Loire ou à pâte claire sableuse, ainsi que par une production à pâte glauconieuse imitant le répertoire de la *terra nigra* et dans une moindre mesure de la sigillée. Ces éléments permettent de situer l'installation de l'établissement vers 30/40 apr. J.-C. et de limiter l'occupation de ce premier état aux années 70. L'existence précoce des bâtiments 1, 2, 6 et 14 est ainsi attestée par les découvertes céramiques. De même, le mobilier associé à l'hypothétique espace funéraire détecté en 2018 est, pour partie, attribuable à la période 40-70 apr. J.-C.

Si les bâtiments 2, 11 et 14 sont fondés sur des murs parementés liés à la terre ou avec un mortier sableux, ils co-existent avec des bâtiments reposant sur de simples alignements de blocs non équarris (solins) : 1, 6 et peut-être 6'. Dans tous les cas, rien ne permet de proposer des élévations maçonnées, l'existence de toiture en tuiles ou de sol en dur pour ces constructions. La présence, dès les premiers remblais, de fragments de tuiles à rebords semble toutefois indiquer leur emploi sur le site, sans doute limité au seul bâtiment résidentiel, l'édifice 26. La mise en œuvre de ce dernier, connu uniquement grâce aux signaux radar, reste inconnue. L'hypothèse d'une construction en dur peut néanmoins être confortée par la découverte d'importantes quantités de tuiles mais également de briques et de *tubuli* dans les remblais de l'état suivant.

Aucune donnée n'est disponible concernant le cours du ruisseau de Roullée à cette époque. Celui-ci pourrait avoir alors emprunté un chenal identifié par prospection magnétique mais non daté. Ce dernier, rectiligne et orienté nord-sud, passe entre les édifices 2 et 6 (fig. 5).

La disposition des bâtiments, avec la mise en valeur de la résidence placée à l'extrémité de l'axe général du plan, répond bien à la définition de la villa formulée récemment dans le cadre des travaux de l'ACR Rurland (Nüsslein, Bernigaud 2018,

p. 153). Si l'organisation semble bien établie, dans le détail, la symétrie n'est pas parfaite. Outre la forme singulière de chacune des annexes et leur différence de mise en œuvre (solins ou murs bahuts, voir *supra*), des défauts d'alignement sont clairement visibles. Ceux-ci sont sans doute dus au relief du terrain. Aussi faible soit-il, celui-ci a dû induire des distorsions lors de la prise de mesures effectuées préalablement à l'implantation des différents édifices. La surface des annexes est également marquée par une forte dissymétrie, les bâtiments orientaux attestés étant bien plus vastes que leurs pendants occidentaux. En outre, les premiers sont pourvus de vastes porches indiquant sans doute le passage de chariots, ce qui n'est pas le cas des deux autres. Ces dissemblances sont peut-être dues à la présence de la voie restituée ci-dessus au nord-est de l'établissement (fig. 3).

AGRANDISSEMENT DES BÂTIMENTS EXISTANTS ET AJOUTS (70-120 APR. J.-C.)

DATATION DES PREMIÈRES MODIFICATIONS

Le plan initial de l'établissement est par la suite remanié à plusieurs reprises. En fonction des édifices et de leur conservation, ces modifications sont plus ou moins perceptibles et aisées à placer dans le temps. Les premiers remaniements, situés entre 70 et 120, s'accompagnent néanmoins de remblaiements massifs ou de la mise en place de niveaux de sol contenant d'importantes quantités de rejets domestiques : c'est le cas de l'extension sud-ouest du bâtiment 1, des niveaux extérieurs du bâtiment 6 ou du dépotoir associé à la forge du bâtiment 13, mais également, pour partie, de la probable aire funéraire (ens. 23). Ces dépôts ont livré un abondant mobilier céramique, parmi les plus fournis de ceux mis au jour sur le site, ce qui pourrait amener à accorder à cette période une importance remarquable. Cette vision est toutefois en grande partie tributaire du hasard des découvertes et de la gestion particulière des déchets à cette époque.

Les lots céramiques plus étoffés permettent de reconnaître les éléments caractéristiques du vaisselier en cours dans cette région entre le troisième tiers du I^{er} s. et le début du II^e. Il s'agit, outre les formes déjà attestées pour la phase précédente, d'amphore Dressel 7/11 de la côte de Bétique, d'un répertoire étendu d'importations de sigillées de La Graufesenque et de Montans (Drag. 15/17, 18/31, 22, 27, 29b, 35/36 et 37, Knorr 78, Ritt. 8b et 12), mais aussi de Lezoux (Drag. 27, 35/36 et 37) ainsi que des *terra nigra* caractéristiques de la seconde moitié du I^{er} s. (Menez 55, 89, 96, 106/110, 117a, 132 et 148). Celles-ci sont utilisées pour la présentation et la vaisselle de table. Les céramiques communes, d'origine régionale ou locale (pâte brune du Val de Loire et pâte claire sableuse), sont utilisées pour le stockage et le transport (cruches, amphores vinaires Gauloise 4 et 5, *urcei* et un unique *dolium*), mais aussi la préparation culinaire (marmite, pots à cuire, couvercle). Il est à noter que la céramique cuite en mode B est dominée par une production locale semi-fine à inclusions de glauconie, déjà présente lors de l'état précédent, qui reprend alors les formes classiques de la *terra nigra* (Menez 7/16, 39, 40, 55, 103, 117, 118 et 132) et de la sigillée (Drag. 18/31 et 37).

Ces mobiliers, le plus souvent très bien référencés, associés aux observations stratigraphiques permettent de distinguer deux phases de travaux intervenues entre 70 et 120.

ÉTAT 2 : PREMIÈRE PHASE DE TRAVAUX (70-90 APR. J.-C.)

Les premières modifications observées sur les bâtiments appartenant à l'état initial de la *villa* interviennent environ une trentaine d'années après la création de l'établissement (fig. 7, état 2). C'est ainsi peu après 70 que sont situés l'extension occidentale du bâtiment 1, le premier partitionnement du bâtiment 2, la réfection du bâtiment 6, mais également la création des édifices 7 et 13, du chemin 19, peut-être de l'enclos 20, ainsi que de la palissade 15. La plupart de ces interventions consistent dans l'extension ou la matérialisation d'aménagements préexistants. Ainsi, l'enclos 20, de forme losangique, reprend l'orientation des fossés parcellaires évoqués ci-dessus et vient enserrer l'aire funéraire déjà en fonction dans l'état précédent (ens. 23) (voir *infra*, p. 158). De même, le chemin 19 concrétiserait un axe de circulation que signalait déjà un fossé (voir *supra*, p. 144).

Deux changements significatifs sont à porter au crédit de cette première phase de travaux. Le plus important dans l'optique de la problématique qui a motivé la fouille de la *villa* est la création de l'atelier métallurgique abrité par le bâtiment 13. Cette construction en pans de bois fondée sur de fins solins de blocs de grès couvre près de 90 m² et semble avoir pour vocation première la production sidérurgique (voir *infra*, p. 161). C'est très certainement l'implantation de cette forge, entre les bâtiments 11 et 14, qui justifie le prolongement du chemin 19 au-delà du fossé limitant l'établissement. Cette nouvelle voirie relie ainsi directement la forge avec l'anomalie magnétique zonale SG330 et la voie qui longerait l'établissement au nord-est (fig. 3). Ce dernier signal géophysique se situe à peu de distance d'un dipôle qui pourrait correspondre à une structure de combustion ainsi que d'une autre anomalie du gradient magnétique. Ces trois indices pourraient indiquer l'existence d'une autre installation artisanale. Ces différents aménagements renforcent encore la dissymétrie apparente entre les deux ailes de la cour des communs.

L'autre bâtiment édifié lors de la première phase de travaux est le bâtiment 7, situé sur l'axe longitudinal de l'établissement, entre les bâtiments 6 et 6'. Il s'agit d'une construction en pans de bois sur solins de plan probablement carré et d'environ 6,85 m de côté. L'aire ainsi définie était sans doute partagée en deux espaces : une pièce rectangulaire d'environ 29 m² flanquée d'un espace large d'à peine 1 m le long du pignon sud-ouest. L'interprétation de cage d'escalier pour ce dernier espace ne peut être retenue car la disposition d'un empierrement au sol renvoie plus probablement à un aménagement aérien (banquette ?). Au centre de la construction se trouvait, lors du premier état, un foyer aménagé dans le sol. Par la suite, celui-ci est recouvert par un niveau de circulation en limon argileux reposant sur un hérisson de fragments de tuiles.

La réutilisation de matériaux de construction et la remobilisation de rejets domestiques provenant en partie au moins de la résidence (présence de verre polychrome, de *tubuli*, de briques, de tuiles et d'un couteau à calame) dans les remblais de

l'extension occidentale du bâtiment 1 induisent que les travaux réalisés entre 70 et 90 concernent en partie le bâtiment d'habitation du maître du domaine. Faute de fouille de ce dernier, il n'est toutefois pas possible de connaître l'ampleur de cette réfection.

C'est également durant ces travaux que pourrait être recreusé le fossé situé au sud-ouest de la zone funéraire. Le tracé de ce dernier, restitué sur près de 80 m grâce aux prospections géophysiques, matérialiserait la limite orientale de l'établissement.

Pour les parties observées, ces premières modifications ne se distinguent pas, par leur mise en œuvre, des constructions initiales. Les bâtiments ajoutés sont construits en parois en pans de bois reposant sur des solins. Des alignements de blocs de facture similaire sont également utilisés pour limiter les remblais de la partie occidentale du chemin 19.

ÉTAT 3 : NOUVELLE PHASE DE TRAVAUX (90-120 APR. J.-C.)

Une deuxième phase de travaux peut être située entre 90 et 120 (fig. 7, état 3). Elle correspond à l'agrandissement des deux annexes occidentales, les bâtiments 1 et 2, qui sont étendues vers le nord-est par l'adjonction d'espaces couvrant respectivement 33 et 40 m². Elles atteignent alors leur surface maximale (respectivement 157 et 166 m²), mais n'égalent pas pour autant les capacités de leurs pendants orientaux, les structures 11 (env. 190 m²) et 14 (255 m²). Le bâtiment 1 adopte alors un plan basilical qui se démarque des autres constructions par sa mise en œuvre. Cette annexe repose en effet sur des solins alors que ses homologues sont tous fondés sur des murs parementés. En outre, le bâtiment n'ouvre pas sur la cour des communs mais vers le sud-est.

Le fait majeur de cette phase de travaux est la création de l'enclos maçonné 9 qui vient enserrer les constructions 6, 7, 26 et sans doute 6', incluant définitivement les constructions de la première ligne d'annexes dans la *pars urbana*. La question des accès à cette cour résidentielle reste posée. Le bâtiment 7, comme son successeur, l'édifice 4, ne correspondent pas à des porteries (voir *infra*, p. 158) et aucun signal géophysique n'indique l'existence d'un tel aménagement. Si une tour-porche a existé, sa situation idéale aurait été au centre du flanc nord-ouest de l'enceinte. Elle aurait ainsi donné accès au chemin restitué dans cette direction (fig. 3). Toutefois, cette partie de l'enclos semble avoir été totalement effacée et ne livre aucun vestige ou signal géophysique pour le moment. Malgré ces lacunes, il est possible d'évaluer la superficie enclose à environ 3 400 m².

Peu de temps après l'édification de l'enclos maçonné, un petit bâtiment vient s'appuyer sur le parement sud du flanc septentrional de l'enclos 9, entre les édifices 6 et 7 : la structure 10. De celle-ci, ne sont connus que deux solins disposés à angle droit limitant des remblais. La construction originelle ne devait néanmoins pas dépasser 16 m². La présence d'un possible foyer a été relevée lors de la fouille. Toutefois, aucun mobilier n'a été mis au jour dans les dépôts associés à cette construction et sa vocation demeure donc indéterminée.

ÉTAT 4 : MONUMENTALISATION DE LA RÉSIDENCE ET MODIFICATION DU PLAN DE LA COUR AGRICOLE (120-160 APR. J.-C.)

L'établissement connaît une véritable refonte lors de la phase suivante. Celle-ci se caractérise par des interventions majeures concernant toutes les composantes de l'établissement sauf le bâtiment 1 (fig. 7, état 4). Ces travaux ont pu être datés, en fonction des parties concernées, entre 110 et 160 et plus probablement dans le second quart du II^e s. Cette datation s'appuie, outre la chronologie relative avec les aménagements antérieurs, sur des ensembles céramiques plus restreints que les précédents. Ils s'en distinguent par la présence de sigillées de la phase 5 des ateliers de Lezoux (110-140), de production de La Graufesenque postérieures à 90 (Curle 15 et Ritterling 14b) et par de rares exemplaires de sigillée du Centre-Ouest (Drag. 37R). Pour les productions régionales, la diminution des amphores Gauloise 4 au profit des Gauloises 5 est notable, comme l'apparition de pâtes kaoliniques dont la diffusion débute vers 100-110 au Mans (Le Boulaire 2013).

L'état 4 marque l'apparition de constructions édifiées *more romano*, toutefois limitées à la seule partie résidentielle. Ainsi, les structures 6 et 7 sont alors rasées au profit de nouveaux édifices entièrement en dur, les bâtiments 3 et 4. Un scénario similaire peut être restitué pour l'angle nord-est de l'enclos résidentiel où serait installé, à l'emplacement du possible symétrique de la structure 6 (6'), le bâtiment 5. Il est probable que la structure 10 soit supprimée lors de cette phase.

Les nouvelles constructions sont édifiées en *opus vittatum*, puissamment fondées et pourvues de sols de béton reposant sur des radiers de pierre. Le compte-rendu de la fouille ancienne du bâtiment 3, en 1844, mentionne la présence d'enduits peints (Drouet, Hucher 1845, p. 49). Si ces derniers ont disparu depuis, le niveau de démolition qui recouvre le bâtiment 5 en recèle encore. Les fragments exhumés ici en 2011 portent des décors de volute et de colonnette, ainsi que de larges aplats de couleur rouge et blanche. Ces quelques restes laissent supposer un riche décor pariétal.

Le bâtiment 4 remplace le 7 et vient s'appuyer sur le mur septentrional de l'enclos 9. Ce nouvel édifice est légèrement décalé vers le sud-ouest. Ce déplacement permet de le centrer par rapport aux nouveaux pavillons latéraux 3 et 5, situés à environ 18,50 m au sud-ouest et au nord-est. L'édifice 4 est également plus vaste que celui qu'il remplace : sa pièce unique ferait 55 m² contre 35 m² au total pour les deux espaces du bâtiment 7. La présence d'un aménagement central constitue néanmoins un point commun. Le foyer du premier état du bâtiment 7 est ici remplacé par une fosse qui pouvait accueillir la fondation d'un dispositif aérien, base de pilier ou de piédestal.

Le bâtiment 3 vient se surimposer à l'angle nord-ouest de l'enclos 9 et au bâtiment 6 (fig. 8). Son symétrique probable, la structure 5, serait quant à lui implanté sur l'angle nord-est de l'enceinte. Les réflecteurs repérés dans ce dernier secteur par géoradar laissent supposer que, lors de leur érection, les pavillons 3 et 5 sont symétriques. Il s'agirait dans les deux cas de constructions carrées d'environ 12 m de côté disposant d'un corridor tourné vers la cour résidentielle. Ces derniers espaces



Fig. 8 – Vue du bâtiment 3 en cours de fouille (août 2012). Les solins du bâtiment 6 sont visibles dans les sondages menés à travers les sols de béton des pièces de la construction maçonnée (cliché : F. Sarreste).

pourraient avoir abrité des escaliers desservant un étage. La superficie utile de ces deux constructions peut ainsi être évaluée à environ 210 m² chacune.

Les constructions ajoutées aux angles de l'enclos se démarquent par leur orientation. La fouille a ainsi mis en évidence une rotation du bâtiment 3 de trois degrés dans le sens antihoraire par rapport aux constructions antérieures. Les signaux radar tendent à montrer que l'édifice 5 affecte une rotation inverse de celle observée pour son homologue, soit environ trois degrés dans le sens horaire. Ce décalage devait accentuer l'effet de perspective et participer de la mise en scène architecturale de la nouvelle résidence.

En effet, c'est peut-être à l'état 4 que serait édifiée la nouvelle demeure du maître du domaine : le bâtiment 16. Les levés géoradar permettent de restituer la situation, la nature, le plan et, au moins partiellement, l'évolution de cet édifice. Il s'agit sans aucun doute d'un bâtiment maçonné dont semblent subsister, dans certaines pièces, les sols de béton. Son plan serait celui d'une maison à galerie de façade longue de près de 24,50 m et profonde de 14 m environ. Cette configuration induit l'existence d'un étage sur au moins les deux tiers sud de l'emprise bâtie. Cette proposition est renforcée par l'identification, au moins durant l'un des états du bâtiment, de deux probables cages d'escalier (voir *infra*, p. 152) (fig. 9). En outre, les signaux géophysiques indiquent l'existence d'une adjonction adossée à sa façade sud. Ces quatre pièces supplémentaires sont interprétées comme une aile balnéaire en raison de la présence d'un réflecteur semi-circulaire interprétée comme une piscine en exèdre. Cette extension, dont la construction n'est peut-être pas contemporaine de celle du reste du corps de bâtiment, porterait la superficie habitable du bâtiment 16 à environ 420 m².

La reconstruction de l'ensemble résidentiel s'accompagne d'une modification du cours du ruisseau de Roullée. Ce dernier, dont le tracé est inconnu pour les états antérieurs, est intégré à l'enclos de la *pars urbana* et prend alors la forme d'un canal, F145, qui longe le pignon oriental du bâtiment 3. Ce chenal artificiel franchirait le mur d'enceinte et se poursuivrait à travers la cour des communs. Des réflecteurs et des anomalies magnétiques zonales situés en aval et en amont du tronçon observé pourraient indiquer un tracé rectiligne.

Le canal F145 joue un rôle ornemental et participe ainsi à l'aménagement paysager de la cour résidentielle. Il pourrait en aller de même des anomalies géophysiques circulaires ST24 et ST25, non datées (fig. 5 ; voir *infra*, p. 159).

Les modifications opérées sur la résidence ont un retentissement direct sur l'organisation de la cour agricole. En effet, c'est sans doute pour dégager la vue sur la façade septentrionale rénovée de la *pars urbana* que l'ensemble de l'aile orientale de la cour agricole est décalé vers le nord-est. Ainsi, les bâtiments 13, 14 et 20 et sans doute le 11 sont détruits peu de temps après 120 et remplacés par de nouvelles annexes installées au-delà du fossé qui matérialisait auparavant la limite de l'établissement dans cette direction (voir *supra*, p. 145). Le bâtiment 12 succède alors au 14 et le 17 se substitue au 13. Rien ne témoigne pour l'heure du remplacement du bâtiment 11. L'existence du bâtiment 11 n'est donc pas avérée. Ces modifications portent la surface d'assiette de l'établissement de 1,4 à 2,4 ha.

Cette refonte de l'aile orientale de la *pars rustica* s'accompagne d'une modification du plan de circulation. Le chemin 19 est abandonné et remplacé par une voie d'axe nord-ouest - sud-est dont le creusement passant devant le bâtiment 12 constitue le fossé bordier nord. Cette nouvelle voirie, le chemin 18, observé

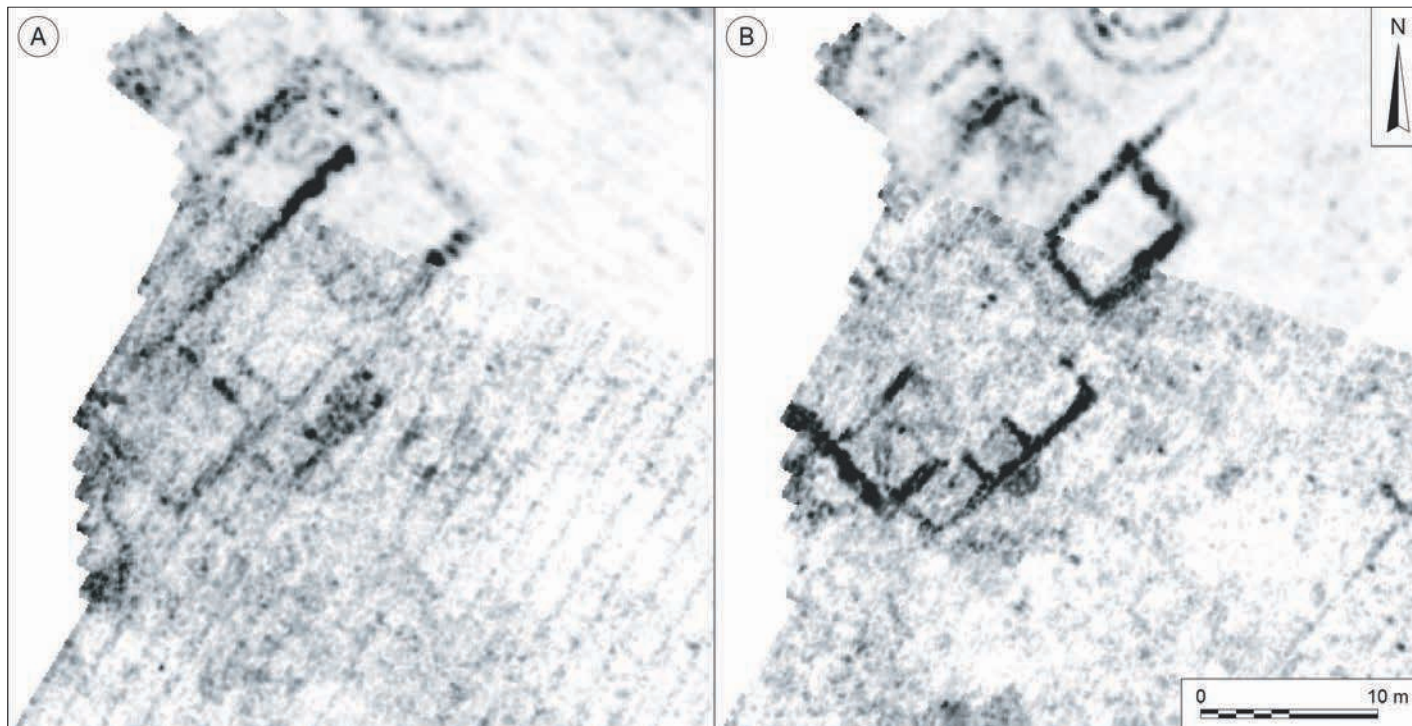


Fig. 9 – Comparaison des réflecteurs géoradar (en gris foncé à noir) de la zone méridionale de la résidence de la villa de Roullée/La Selle : images sommées entre 1,30 à 1,50 m de profondeur (A) et 0,55 et 0,75 m (B) (réalisation : T. Jubeau, AGC).

pour le moment uniquement devant l'édifice 12, pourrait se poursuivre vers le sud et rejoindrait une anomalie magnétique longeant le flanc oriental de l'enclos résidentiel (fig. 3).

Les nouvelles annexes orientales se distinguent par la présence d'installations hydrauliques. Leur mode d'alimentation reste encore à déterminer, mais on peut soupçonner un approvisionnement depuis le sud-est, peut-être à partir d'une résurgence encore visible dans le pré de La Selle. Quoi qu'il en soit, l'eau rejetée par ces installations était évacuée par des fossés qui ont été observés en fouille au sud-est du bâtiment 12 et au nord-est pour le 17. La circulation d'eau dans l'ancien fossé parcellaire a nécessité la mise en place de platelages donnant accès aux bâtiments 12 et 17. Ces deux ponceaux, larges d'environ 3 m, sont construits selon la même méthode et mettent en œuvre trois poutres disposées dans des encoches et maintenues par des blocs.

L'édifice 12 est construit à quelques mètres au nord-est du bâtiment 14. Sa partie arrière a été détruite par l'érosion, mais il est possible de restituer un édifice barlong de 15 m par 13 m muni d'un dispositif d'entrée tripartite composé d'un porche central encadré de deux pavillons d'angle. Les murs limitant le porche sont prolongés vers l'extérieur sur environ 1,15 m par deux petits murets. Ceux-ci supportaient sans doute une toiture couvrant partiellement la rampe de pierres située au droit du platelage évoqué ci-dessus.

Le bâtiment 17 se surimpose à l'enclos 20 et vient donc condamner l'aire funéraire supposée ici pour les états précédents. Cette nouvelle construction reprend la vocation du bâtiment 13 qu'elle remplace : il s'agit de la forge de l'établissement. Cette activité est attestée par la présence de rejets métallurgiques concentrés notamment dans les remblais extérieurs situés au nord-est de l'édifice, ainsi que dans le comblement du fossé F298. Le changement de statut des lieux, d'une aire sacrée

à une vocation profane, est notable. L'édifice 17 présente un plan régulier proche du carré (9,40 m sur 9,30 m) et reprend de façon opportuniste, les seules fondations est et ouest du bâtiment 20. Les assises du nouveau bâtiment se distinguent nettement des précédentes par la mise en œuvre de dalles de schistes et de mortier jaune. La récupération quasi complète du bâtiment après son abandon interdit toute proposition sur la nature de son élévation ou de sa couverture. Durant son premier état, le bâtiment 17 pourrait être divisé par une cloison reposant sur un drain transversal (voir *infra*, p. 161). Celle-ci séparerait une pièce principale, d'environ 47 m², d'un espace d'environ 1,90 m de large (16 m²) que l'on peut voir comme une galerie.

L'aile occidentale de la cour des communs n'est que très peu affectée par les travaux intervenus durant cette phase. La seule modification à signaler est celle du dispositif d'entrée du bâtiment 2. L'édifice adopte alors un plan à porche encadré de pavillons. Cette réfection répond peut-être à la volonté de symétrie avec l'édifice 12 situé en vis-à-vis du bâtiment 2.

ÉTAT 5 : POURSUITE DE TRAVAUX D'EMBELLEMENT ET APOGÉE DE LA VILLA (160-300 APR. J.-C.)

Le mobilier céramique associé à l'état 5 se démarque par l'apparition de productions des ateliers de La Bosse (Sarthe) ou de dérivés de celles-ci (Guillier 1997), qui viennent supplanter les céramiques ligériennes à pâte brune. L'activité de ces officines débute vers 160 et perdure sans doute pendant plusieurs siècles (Bouvet 2019). Les ensembles céramiques rattachés à cette période se distinguent également par la présence exclusive de sigillées des phases 6 et 7 des ateliers de Lezoux

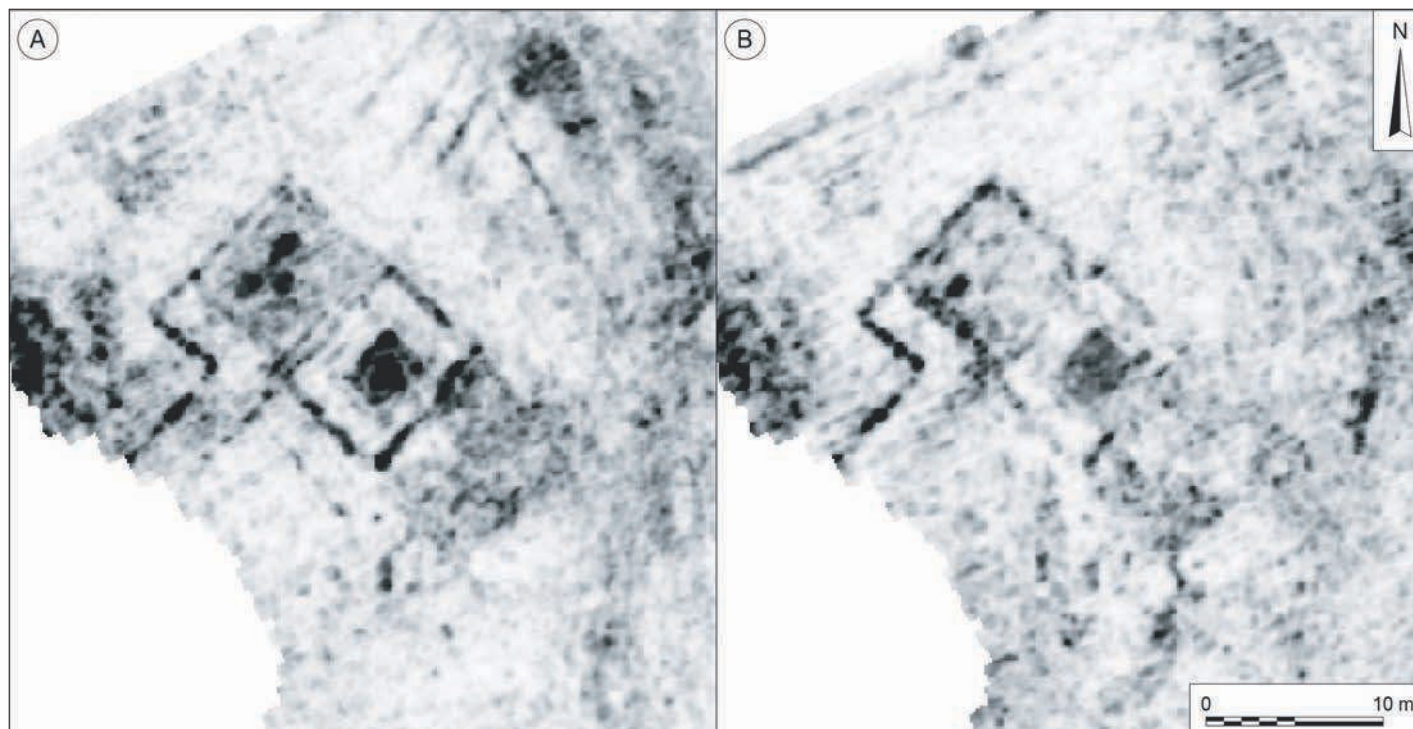


Fig. 10 – Comparaison des réflecteurs géoradar (en gris foncé à noir) de la zone orientale de la résidence de la villa de Roullée/La Selle : images sommées entre 0,55 à 0,75 m de profondeur (A) et 0,30 à 0,50 m (B) (réalisation : T. Jubeau).

et de leurs satellites (Drag. 33, 37, Curle 15, 21, Walters 79/80), alors en situation de monopole, mais aussi par la diminution de la part des amphores sans doute en raison du développement de l'utilisation de l'outre et du tonneau. Des formes sigillées du III^e s. sont également présentes dans ces niveaux (Drag. 45 et Déchelette 72). Les corpus de l'état 5 sont généralement peu étoffés et, en l'absence d'éléments de datation précis, les modifications affiliées à cette période sont attribuées à un intervalle ample compris entre 160 et 300. L'ordre de succession des interventions observées n'est le plus souvent pas connu et il est possible qu'une partie d'entre elles intervienne durant le IV^e s. (voir *infra*, p. 150).

Les pavillons d'angle de l'enclos résidentiel sont étendus vers le sud-est postérieurement à 160 (fig. 7, état 5). Pour le bâtiment 3, cette extension, large d'environ 4,85 m, correspond à l'ajout de deux pièces dont celle où se trouvait la mosaïque découverte le 13 septembre 1844 (voir *supra*, p. 138). Le noyau originel du bâtiment ne semble pas être modifié. Les murs comme les sols composant l'extension du bâtiment ne se distinguent pas par leur mise en œuvre (*opus vittatum*, sols de bétons reposant sur des radiers de pierre). On peut supposer que leur ajout a eu lieu peu de temps après l'édification de l'état initial, sans doute avant la fin du II^e s. Contrairement aux hypothèses proposées antérieurement, la fouille démontre qu'il ne s'agit pas d'une installation balnéaire. En effet, aucun aménagement caractéristique de bains, hypocauste, piscine ou adduction d'eau, n'a été mis au jour. Les pièces dégagées correspondent plus probablement à des espaces de réception (voir *infra*, p. 154).

Par symétrie, il est possible que le bâtiment 5 connaisse lui aussi un agrandissement à cette période. Les réflecteurs relevés par géoradar signaleraient une reprise plus importante du plan de l'édifice (fig. 10). Celui-ci serait prolongé d'environ 3,30 m

vers le sud-est. Le corridor serait alors allongé d'autant et la pièce principale partagée en deux espaces de mêmes superficies (environ 58 m²). La plus septentrionale accueillerait en son centre une installation mal caractérisée pouvant correspondre à une cave, un bassin ou un hypocauste. La mise au jour dans les niveaux de démolition partiellement dégagés en 2011 de fiches en T et de *tubuli* indique l'existence probable d'un système de chauffage par le sol. En outre, les tesselles exhumées de ces mêmes remblais suggèrent l'existence d'une mosaïque dans le bâtiment 5. Celle-ci ne peut toutefois être ni localisée ni datée.

Dans un second temps, peut-être après 180, les pavillons 3 et 5 sont reliés par la galerie 8 doublant le mur nord de l'enclos 9. Celle-ci, longue de 60 m et large de 2,90 m, était pourvue d'un sol de béton incluant des scories de réduction directe du minerai de fer (Sarreste 2017, fig. 6). Le levé géoradar indique qu'elle formait à l'est un angle desservant une pièce disposée en saillie d'environ 7,60 m de la façade de l'enclos (fig. 10). Cet espace, probablement pourvu d'un sol de béton, d'après la prospection géophysique, présente la même largeur que les pièces du second état restitué pour le bâtiment 5. On retrouve ici une disposition tripartite proche de celle du bâtiment 16. Le tout mesurerait 23 m par 12 m soit 276 m².

Au nord-est du bâtiment 4, des alignements de blocs semblent délimiter des parterres et témoigneraient d'aménagements horticoles dont l'installation peut être située après 160. Ceux-ci viennent compléter les installations d'agrément de l'enclos résidentiel (canal F145 et peut-être les structures circulaires 24 et 25).

L'examen des indices géophysiques laisse enfin supposer l'existence d'un dernier état du bâtiment 16, correspondant à une modification de son plan. Celle-ci consiste notamment dans la création de deux pièces aux angles méridionaux de la construction (fig. 9). Les signaux géoradar montrent que celles-ci sont

pourvues de murs de plus de 1 m d'épaisseur. La possibilité de tours peut être envisagée. Cette transformation pourrait être mise en lien avec un changement de fonction (mise en défense ? installations de tours-greniers ?) qu'il resterait à prouver par la fouille.

Le canal F145 est également comblé et définitivement abandonné avant la fin du III^e s. (voir *infra*, p. 158). Un petit dépôt monétaire comptant 10 monnaies de cette dernière période a été mis au jour au sud du bâtiment 3, à quelques mètres seulement du canal F145, dans les remblais extérieurs buttant contre le mur occidental de l'enclos résidentiel. Parmi ces monnaies, deux correspondent à des frappes officielles de Gallien (260-268), les autres sont des imitations d'antoniniens des empereurs gaulois Tétricus I et II et Victorin et d'autres imitations radiées. Ces découvertes font écho à celles réalisées lors de la fouille de l'édifice tout proche en 1844. Charles Drouet et Eugène Hucher signalent en effet la mise au jour de monnaies qu'ils attribuent au règne de Claude II (Drouet, Hucher 1845, p. 49). Ce numéraire, découvert exclusivement aux abords du bâtiment 3, a été associé, lors de la découverte du site, à la destruction de la *villa*. Les fouilles menées depuis 2009 démontrent que ce n'est pas le cas. Ces monnaies indiquent plus probablement une activité économique encore vivace sur le site à cette époque. L'approvisionnement en monnayage officiel est ici notable.

Dans la cour des communs, les modifications postérieures au milieu du I^{er} s. concernent l'ensemble des annexes. Le bâtiment 2 est, quant à lui, à nouveau modifié. Les solins installés lors de la phase précédente sont prolongés à l'intérieur de la pièce principale et viennent partager la pièce en trois. La partie centrale est occupée par un empierrement. Ce dernier traverse le bâtiment de part en part. L'ensemble de ces aménagements confère à la construction un plan basilical.

À une date indéterminée, postérieure néanmoins à 150, le bâtiment 17 est étendu vers le sud-ouest par l'adjonction d'une galerie supportée par deux paires de solins perpendiculaires disposées en vis-à-vis. Cette extension justifie sans doute le décalage du système de franchissement du fossé longeant l'édifice 17 au sud-ouest. Cette réfection du ponceau donnant accès à la forge indique que ce dernier fossé est encore en usage lors de ces travaux et donc que les aménagements hydrauliques du bâtiment 12 le sont probablement aussi.

L'avancée du bâtiment 17, peut-être partiellement ouverte (auvent ?), couvre un peu plus de 12,50 m². Elle accueille des installations métallurgiques et notamment un foyer et une fosse cendrier témoignant du travail conjoint du fer et des alliages cuivreux (voir *infra*, p. 161). Cette production semble perdurer et l'on retrouve ses déchets dans les différents remplissages du fossé F298, ainsi que dans les remblais extérieurs en particulier au nord-ouest de la construction. Les rejets associés à cette activité reconnue en plan en 2018 seront fouillés lors de la prochaine campagne.

LE IV^e S. : ABANDON OU PÉRENNITÉ ?

L'Antiquité tardive, et plus particulièrement la période allant de 300 à 450, constitue un période relativement atone dans le développement de l'établissement de Roullée/La Selle. Seuls deux objets peuvent être attribués au IV^e s. Il s'agit que

d'un *nummus* de Constantin II (337-341), découvert dans les remblais de démolition du bâtiment 5, et d'une applique d'arnachement en forme de pelte mise au jour dans la fosse située dans le pavillon nord du bâtiment 2. Un exemplaire d'applique similaire, trouvé à Avenches (Suisse), a été daté de la seconde moitié du III^e s. ou au début du IV^e (Voirol 2000, p. 25, pl. 16). Une datation radiocarbone réalisée sur trois graines carbonisées recueillies dans la même fosse confirme cette attribution chronologique. L'analyse fournit deux intervalles de probabilité allant de 258 à 280 (9,8 %) et de 332 à 433 (85,7 %) (1672 ± 26 BP). Même si elle est isolée et hors contexte, la présence d'une monnaie du IV^e s. doit être soulignée. Ces frappes sont rares dans les campagnes cénomanes, seules quatre autres *villae* en ont livré (Bocquet *et al.* 2022). Les indices recueillis laissent donc pressentir un maintien de l'établissement durant l'Antiquité tardive, même si nous ne pouvons en préciser la forme ou la chronologie exacte.

Notre compréhension de l'occupation du site durant l'Antiquité tardive se heurte en effet à un obstacle majeur, l'absence des céramiques d'importation caractéristiques de cette période. Ainsi, aucun tesson de sigillée d'Argonne, de dérivée de sigillée paléochrétienne du groupe atlantique ou encore d'amphores africaines n'a été identifié depuis la reprise des fouilles et rien ne permet d'en déduire la présence dans le compte-rendu des interventions passées. Cette carence s'ajoute à notre méconnaissance presque totale des productions locales de cette période. Des découvertes récentes indiquent la pérennité des ateliers de La Bosse au moins jusqu'au IV^e s. (Bouvet 2019). Il n'est toutefois pas possible de fournir une chrono-typologie de ces productions.

Plusieurs facteurs pourraient expliquer l'absence d'importations tardives, pourtant présentes dans d'autres *villae* sarthoises (au Grand Teil à Avoise : Lambert, Rioufreyt 1976 ; à Roche à Sceaux-sur-Huisne : Bouvet 2019). Le premier est sans doute lié au fait que les fouilles menées depuis 2009 à Mont-Saint-Jean ont concerné presque exclusivement la cour agricole, or ce n'est *a priori* pas le lieu de consommation des produits d'importation caractéristiques de l'Antiquité tardive. Hormis le canal F145, la partie explorée de la résidence a été fouillée anciennement, nous privant des derniers niveaux d'occupation. Quant à la couche de démolition du bâtiment 5, elle n'a été que très partiellement sondée et ne contenait que peu de poteries. Il faudrait, pour mieux assurer l'occupation de l'établissement durant le IV^e s., sonder de façon plus étendue la *pars urbana*.

En l'absence de référentiel céramique, le recours à des moyens de datation en laboratoire s'est imposé. Cependant, la non-conservation des restes osseux dans la *pars rustica* et la rareté des carporestes calcinés restreignent le plus souvent les matériaux à dater aux seuls charbons de bois. Les trois séries d'échantillons sélectionnés se sont toutefois avérés correspondre à l'utilisation comme combustible de bois d'œuvre anciens, sans doute déjà en emploi dans les constructions antiques (voir *supra*, p. 142). La poursuite des analyses ciblées sur des essences autres que le chêne permettra peut-être de contourner ce phénomène et de situer dans le temps les foyers des derniers états conservés.

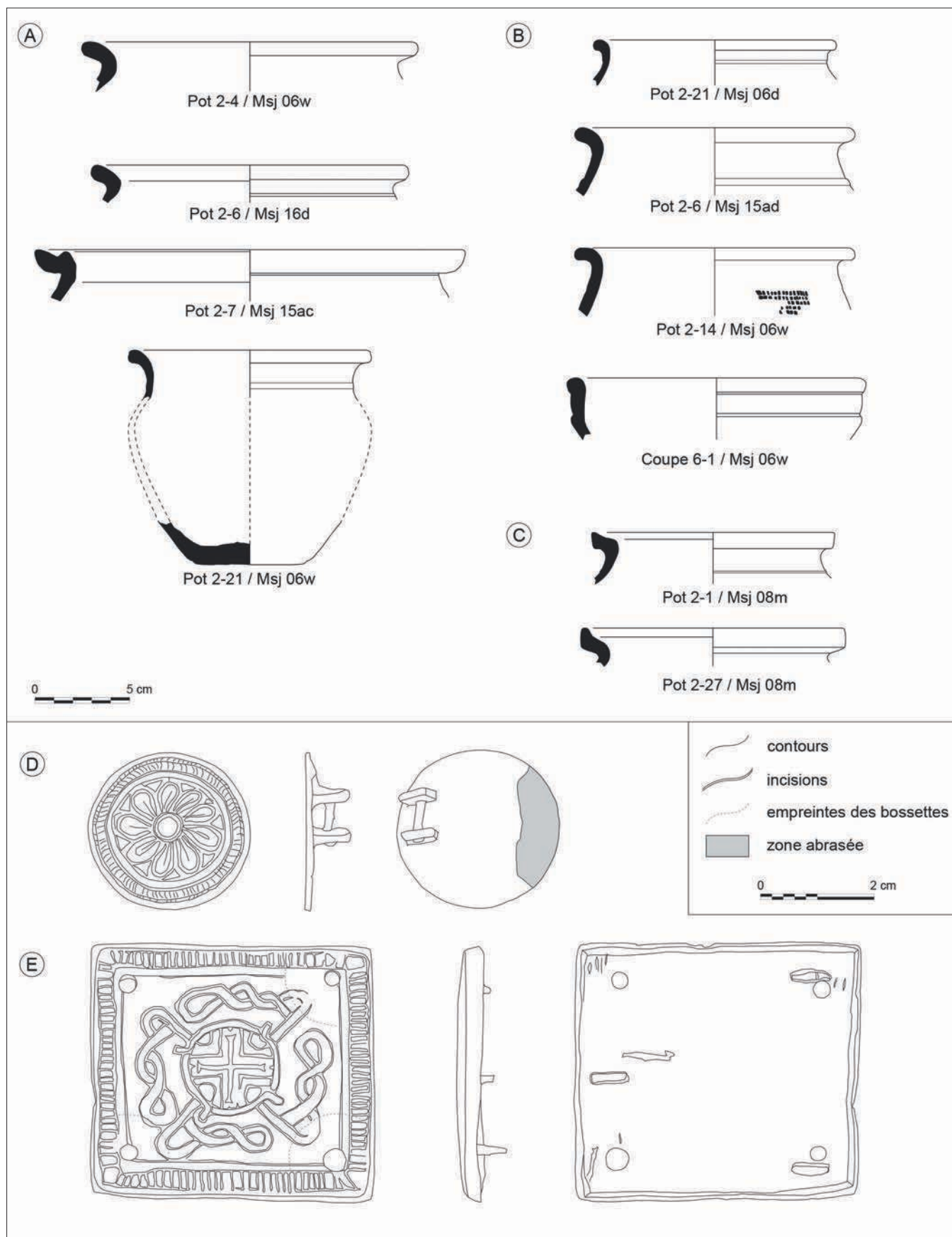


Fig. 11 – Sélection des mobiliers associés à l'occupation médiévale. **A**, formes céramiques attribuées à la fin du v^e s.; **B**, formes céramiques attribuées au vi^e s.; **C**, formes céramiques attribuées aux ix^e - x^e s.; **D**, fibule ronde attribuée au v^e s. provenant de la démolition du bâtiment 5; **E**, plaque dorsale de ceinturon attribuée au vi^e - vii^e s. provenant d'un bras mort du cours d'eau du ruisseau de Roullée. La codification des formes céramiques renvoie à la nomenclature du répertoire du Centre-Ouest de la France du réseau ICÉRAMM [URL : <https://iceramm.huma-num.fr/bdforme.php?region=1>] (DAO de la céramique : A. Noël, Éveha; DAO des objets métalliques : F. Sarreste).

ÉTAT 6 : HABITAT ET NÉCROPOLE DU HAUT MOYEN ÂGE (v^e-x^e S.)

OCCUPATION OU RÉOCCUPATION DES ANNEXES AGRICOLES ANTIQUES

Il est possible de reprendre le fil des occupations à partir de la seconde moitié du v^e s., époque à laquelle les formes et les approvisionnements céramiques changent radicalement. Le réexamen des lots mis au jour depuis 2009 a permis d'effectuer des rapprochements morphologiques entre une série de formes mises au jour à Roullée/La Selle avec d'autres, similaires, découvertes en Normandie, en Anjou et en Touraine et attribuées à la fin du v^e et au vi^e s. (fig. 11, A et B). Malgré leur relative rareté, ces vestiges témoignent de la présence d'un habitat sur place (voir *supra*, p. 163). Ces découvertes concernent toutes les annexes agricoles antiques de l'état 5. Celles-ci seraient alors occupées ou *a minima* fréquentées. Ces éléments invitent à repousser l'idée d'un *hiatus* dans l'occupation du site durant l'Antiquité tardive. En effet, il paraît peu probable que les constructions concernées, toutes en pans de bois, soient restées debout après un siècle et demi d'abandon. Il ne s'agit toutefois pas là d'un argument décisif.

Certaines modifications apportées sur les constructions antiques sont rattachables à cette période. C'est le cas du bâtiment 2 pour lequel deux cages d'escalier extérieures sont installées contre la façade nord-est de l'édifice. Ces dernières sont fondées sur des solins perçant une épaisse couche de tuiles (effondrement de toiture ?) qui scelle la fosse datée de la fin du iii^e ou du iv^e s. (voir *supra*, p. 150). L'attribution de cet ajout au haut Moyen Âge est confirmée par la présence de 122 tessons de céramique, pour un nombre minimum d'individus (NMI) de 111 vases, attribués au vi^e s. dans les remblais de ces espaces.

Soixante tessons du haut Moyen Âge, pour 42 formes, sont associés de manière certaine aux derniers temps de l'occupation du bâtiment 12. Ces restes sont attribuables à la fin du v^e s. Le chemin 18, qui passe devant cet édifice, connaît quant à lui une réfection à cette époque. Les fossés bordiers, peut-être comblés antérieurement, sont alors recouverts par une nouvelle recharge composée de scories de réduction. La mise au jour de tessons de céramique, mais aussi de fers de mulets et d'un fragment d'éperon au sommet de ce remblai confirme que cette voie est utilisée entre le vi^e et le x^e s.

La campagne 2018 a mis en évidence un bâtiment sur poteaux installé dans l'emprise de la forge 17, le bâtiment 22. Cet édifice n'a pas encore été fouillé *in extenso* et n'est pas daté avec certitude. Toutefois, sa disposition comme sa mise en œuvre invitent à l'attribuer à un état tardif de l'occupation. Un unique tesson daté, avec des réserves, au v^e-vi^e s. a été mis au jour dans les niveaux sus-jacents. Toutefois, c'est peut-être à l'occupation de cet édifice que pourrait être associé le dépôt de céramique mis au jour à une trentaine de mètres au sud-ouest et plus fermement daté du vi^e s.

Enfin, 26 tessons, correspondant à 24 formes distinctes, découverts dans les couches associées au bâtiment 1, indiquent une fréquentation de ce dernier vers la fin du v^e s.

INSTALLATION D'UN ENSEMBLE FUNÉRAIRE DANS LES RUINES DE LA RÉSIDENCE

Parallèlement à la (ré)occupation des annexes agricoles antiques, une aire funéraire est installée dans la résidence, sans doute déjà en grande partie ruinée à cette époque. Aux 52 squelettes mis au jour en 1844 dans le bâtiment 3 (voir *supra*, p. 138), les fouilles entreprises depuis 2009 ont permis d'ajouter deux inhumations supplémentaires attachées à la même construction, mais surtout l'identification d'une nouvelle aire funéraire localisée dans et autour du bâtiment 5. Celle-ci est attestée grâce à la présence d'ossements humains dans les niveaux de destruction observés dans les tranchées menées ici en 2011 et restés non fouillés. Il n'est donc pas possible d'en définir l'extension ou d'estimer la densité des sépultures. L'omniprésence des restes humains sur une superficie estimée à 450 m² laisse néanmoins augurer de l'existence de plusieurs dizaines d'inhumations.

L'analyse radiocarbone de l'une des sépultures associées au bâtiment 3 a fourni un résultat compris entre 657 et 771 (1310 ± 25 BP, 95 % de probabilité). La même démarche appliquée à un fragment de fémur humain issu du niveau de démolition du bâtiment 5 a permis de dater ce dernier entre 604 et 665 (1400 ± 25 BP). Ces datations de laboratoire sont confortées par des découvertes de mobilier (fig. 11, D et E) : une fibule ronde en bronze provenant de la destruction de l'édifice 5, attribuée au v^e s. ; et une plaque dorsale de ceinturon découverte en position secondaire dans le comblement d'un bras ancien du ruisseau de Roullée, datée des vi^e-vii^e s. (Barreau, Sarreste 2011). Ces deux artefacts permettent de donner une autre lecture des « boucles à palmettes » décrites par Charles Drouet et Eugène Hucher parmi le mobilier mis au jour lors de la fouille de 1844 (Drouet, Hucher 1845, p. 49). Celles-ci pourraient correspondre à des plaques-boucles de ceinturons d'époque mérovingienne. Ces éléments renvoient à la présence de sépultures habillées du haut Moyen Âge.

Enfin, 11 tessons datés des ix^e-x^e s. ont été mis au jour dans les niveaux superficiels du bâtiment 3. Ceux-ci pourraient être associés à une ultime fréquentation de l'aire sépulcrale. L'ensemble de ces éléments indique une utilisation de la nécropole entre le v^e et le x^e s.

Le site semble définitivement abandonné peu avant l'an mil et ce de manière durable. Les quelques tessons de céramique mis au jour dans la terre végétale, probablement venus avec les fumures, indiquent par ailleurs une remise en culture de ces terres à partir du xiv^e s. La création des fermes de Roullée et de La Selle, absentes de la carte de Cassini, n'intervient que dans le dernier tiers du xviii^e s.

CARACTÉRISATION DES OCCUPATIONS

LES BÂTIMENTS D'HABITAT D'ÉPOQUE ROMAINE

LES BÂTIMENTS 16 ET 26 : UN PLAN-TYPE DE RÉSIDENCE RURALE

Les données issues des prospections géophysiques menées sur l'ensemble bâti le plus méridional de l'établissement ont amené à proposer l'existence de deux constructions successives

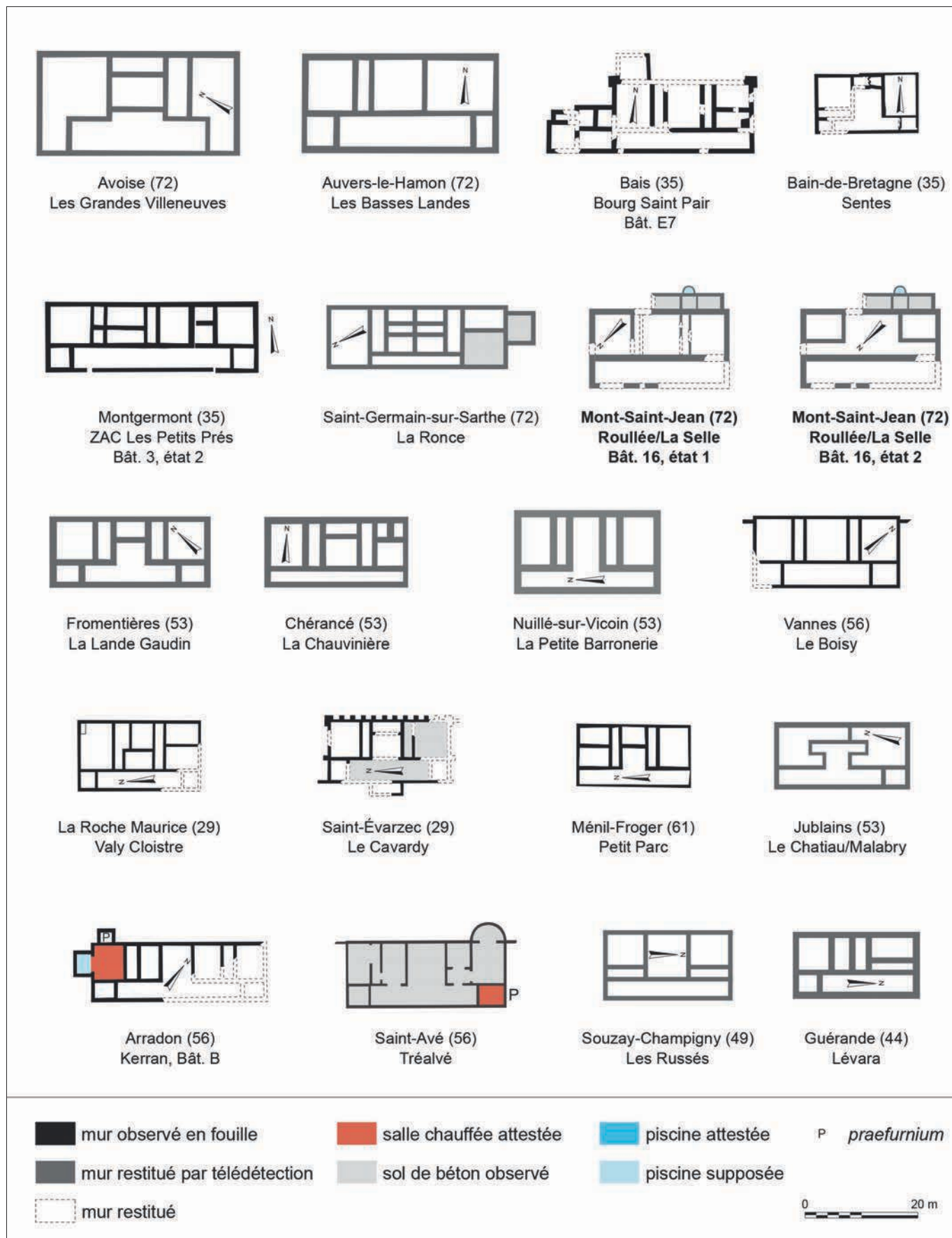


Fig. 12 – Comparaisons des plans restitués pour les deux états successifs du bâtiment 16 avec ceux de résidences rurales à galerie de façade de l’ouest de la province de Lyonnaise (actuelles régions de Bretagne, Pays de la Loire et Normandie) (sources : Archives SRA; Fréminville 1858; Sanquer, Galliou 1972, fig. 5; Lambert, Rioufreyt 1982, fig. 5, n° 8; Le Bihan et al. 1982, fig. 8; Leroux 1992, fig. 13; 1998; 2006; 2011; Naveau 1992, fig. 18, fig. 102; Galliou 2009, fig. 17 modifiée; Ferrette, Simon 2010, fig. 8; Triste, Daré 2010, fig. 3; Pouille 2011, fig. 47; Le Martret 2015, fig. 31; DAO : F. Sarreste).

à galerie de façade dont la seconde connaît deux états (voir *supra*, p. 144 et 148)¹ (fig. 9). Ce type de plan est le plus courant pour les résidences rurales antiques (Reddé dir. 2018, p. 161). Il est ainsi possible d'inscrire les deux états successifs du bâtiment 16 dans une série de constructions repérées par détection aérienne ou fouillées dans la pointe occidentale de la Gaule lyonnaise (fig. 12). Celles-ci se caractérisent par des proportions et des dimensions proches (entre 25 et 36 m de long pour 11 à 19 m de large). Certaines se différencient, à l'instar du premier état restitué pour le bâtiment 16 de Roullée/La Selle, par la présence de deux pièces étroites interprétées comme des corridors et/ou des cages d'escaliers. D'autres disposent d'une pièce de circulation en T comparable à celle proposée pour le second état de cette même construction. Les réflecteurs enregistrés par géoradar semblent indiquer que l'exemplaire de Roullée/La Selle est particulièrement bien préservé et présente localement des élévations de plus de 1 m (fig. 9).

La forte ressemblance entre les édifices illustrés ici indique qu'il s'agit d'un plan standardisé dont le modèle circule largement dans les cités occidentales des Gaules. Dans plusieurs cas, des ajouts ont été réalisés à ce module initial, notamment à Bais, à Montgermont et peut-être à Saint-Germain-sur-Sarthe (Pouille 2011; Le Martret 2015; Sarreste, Bertrand 2012). Faute de fouille ou de conservation des sols et des élévations, la fonction de ces pièces supplémentaires ne peut être précisée. Toutefois, la possibilité de pièces chauffées, voire d'installations balnéaires, peut être avancée dans ces trois cas comme à Roullée/La Selle.

L'ENSEMBLE À PORTIQUE (BÂTIMENTS 3, 4, 5 ET 8, ÉTAT 5)

L'analyse des constructions présentées ci-dessus permet de restituer pour l'état 5 l'existence d'un ensemble à portique réunissant les bâtiments 3, 4, 5 et 8. Seule la partie occidentale de ce dispositif a été documentée par la fouille. Le bâtiment 3, dans son développement complet, compte cinq pièces. Le vestibule assurant la liaison avec la galerie 8 ouvre sur une vaste salle de près de 85 m², sans doute vouée aux réceptions. Celle-ci communique au sud-est avec une pièce plus petite (20 m²), dont l'accès se fait en montant une marche, et qui pouvait servir pour l'accueil d'un nombre d'invités plus restreint ou de salle à manger. Une large ouverture ménagée au centre du mur nord-est de la grande pièce, vue au XIX^e s., relie celle-ci avec un espace large de 2,15 m et long de 10,60 m. Ce corridor aboutit au sud-est à une pièce en abside (19,60 m²), au sol également surélevé. La partie septentrionale du couloir devait abriter un escalier menant à un étage. L'ensemble des espaces bénéficiait de sols de béton et d'enduits peints. La pièce en abside était pourvue d'une mosaïque et de pilastres et peut-être d'un plafond en cul de four. Sa position permet d'envisager une ouverture sur le jardin et le canal par une porte ou une fenêtre. La position de cette pièce comme le soin apporté à son décor pourraient

indiquer qu'il s'agit d'une pièce d'apparat, servant à l'accueil d'hôtes privilégiés. Elle pouvait également être le lieu de réception de la clientèle du maître du domaine.

Le plan de l'ensemble formé par les bâtiments 3, 4, 5 et 8 dans l'état 5 (160-300) peut être mis en parallèle avec des édifices résidentiels de certaines *villae* du nord de l'Empire romain (fig. 13). Dans tous les cas, les constructions considérées sont formées par deux ensembles bâtis de dimensions – et parfois de plans – similaires reliés par une galerie longue de plusieurs dizaines de mètres (Smith 1997, fig. 45). Les exemples réunis laissent soupçonner que l'état final reconnu lors des fouilles est, comme à Roullée/La Selle, le fruit de l'agrandissement puis de la jonction d'unités antérieures. C'est particulièrement sensible pour le site du Lodo à Arradon (Morbihan) pour lequel il est possible de reconnaître, au cœur de chacun des pavillons, le plan de bâtiments carrés à porche central encadré de pièces d'angle (Ferdrière *et al.* 2017).

Ces édifices opposés sont pourvus, comme le portique qui les relie, *a minima* de sols de béton et d'enduits peints, mais aussi parfois de salles dallées ou, de manière exceptionnelle pour le site de Mont-Saint-Jean, d'une mosaïque. L'aile occidentale du bâtiment du Lodo abrite une installation thermique complète comptant pièces et piscines chaudes, tièdes et froides, alors que l'aile orientale dispose également d'un espace chauffé par le sol ouvrant sur un second en exèdre semi-circulaire. Le plan de ceux-ci rappelle celui de la pièce à la mosaïque du bâtiment 3 du site de Roullée/La Selle. Il pourrait s'agir dans les deux cas de pièces d'apparat ou de travail. À Mont-Saint-Jean, la présence de pilettes et de bobines ainsi que celle de tesselles dans les niveaux de démolition de l'ensemble oriental (bât. 5) laissent supposer la présence d'une seconde mosaïque et sans doute d'un hypocauste, peut-être en lien avec un équipement balnéaire.

Dans trois cas sur quatre, une pièce est adossée au centre de la galerie. Son absence à Arradon est peut-être due à une lacune de la fouille réalisée en 1856 (Jaquemet, Fréminville 1857). La fonction de cet aménagement central n'est jamais explicite. Toutefois, à Winterton, cette petite pièce constitue l'aboutissement d'un chemin traversant l'établissement longitudinalement, il est donc possible d'y voir un vestibule (Stead 1976).

Les ensembles reliés par une galerie abritent donc des pièces d'apparat, richement ornées, vouées à la réception et aux bains. Le portique qui les relie offre le plus souvent un point de vue remarquable : le golfe du Morbihan à Arradon, les montagnes de l'Eifel à Leutersdorf. Dans le cas de Roullée/La Selle, il est difficile de savoir si la colonnade de la galerie 8 ouvrait sur la cour agricole ou sur la résidence. La seconde option répondrait mieux à une volonté ostentatoire et permettrait de mettre en valeur les jardins de l'enclos résidentiel et ses aménagements (canal, jardins et bâtiments circulaires) ainsi que le bâtiment 16 et derrière lui les reliefs du synclinal des Coëvrons, sans doute déjà boisés à l'époque.

Dans les cas d'Arradon et de Winterton, ces bâtiments semblent constituer la seule résidence possible (Jaquemet, Fréminville 1857; Stead 1976). La situation est moins claire pour les deux autres sites. En effet, pour la *villa* de Leutersdorf comme pour celle de Mont-Saint-Jean, un autre bâtiment d'habitation situé immédiatement à l'arrière du dispositif à portique pourrait coexister (Hettner 1882). Les données chronologiques manquent toutefois pour être affirmatif, que cette carence soit

1. Il est nécessaire de rappeler que les plans proposés pour les bâtiments 16 et 26 sont uniquement fondés sur l'analyse de signaux géoradar. La manipulation de ces données reste délicate et leur interprétation sujette à caution. Nonobstant ces difficultés inhérentes au mode d'acquisition de l'information pour ce secteur de l'établissement, un commentaire morphologique est possible. Celui-ci vise à poser des constats et des hypothèses, qui serviront à guider les interventions futures envisagées sur cette partie de l'établissement.

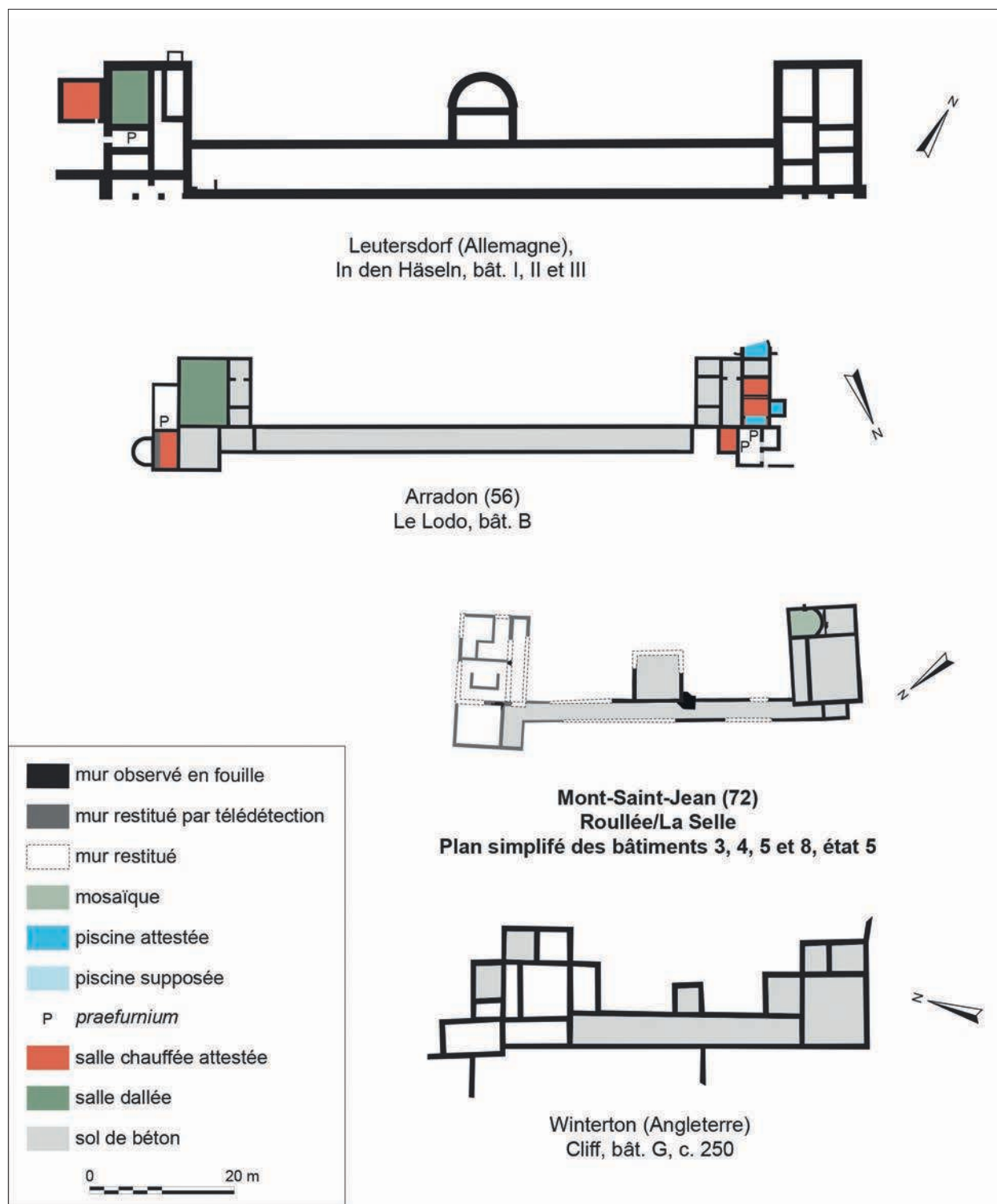


Fig. 13 – Comparaison du plan restitué pour l'ensemble formé par les bâtiments 3, 4, 5 et 8 (état 5) avec des résidences rurales du nord de l'Empire romain de disposition comparable (sources : Jaquemet, Fréminville 1857; Hettner 1882, t. V; Stead 1976, fig. 42; Galliou 2009, fig. 22; DAO : F. Sarreste).

due à la méthode d'acquisition des données pour Mont-Saint-Jean ou à l'ancienneté de la fouille pour Leutersdorf. La question reste donc posée pour le cas de Roullée/La Selle. Rien ne permet en effet de savoir si le bâtiment 16 coexiste avec l'ensemble à portique ou si ce dernier le remplace et devient la maison du maître à partir de la fin du I^{er} s. Seule la fouille de l'ensemble méridional permettrait de trancher.

LE BÂTIMENT 6

Le bâtiment 6 est le plus proche de la résidence durant les états 1 à 3 et il est intégré à l'enclos résidentiel à partir de 90. Édifié en terre et en bois, et d'une superficie d'environ 160 m², il était fondé sur de fins solins et disposait de sols en terre battue. Il bénéficiait d'enduits muraux et d'un entretien régulier marqué

Tabl. I – Liste de faune du corpus du bâtiment 6 (réalisation : C. Genies, Éveha).

Taxon/Famille	Nombre de restes	% Nrd	Poids des restes (en grammes)	% Prd	NMI
Bœuf – <i>Bos taurus</i>	131	17,80 %	2941	28,80 %	4
Porc – <i>Sus scrofa domesticus</i>	247	33,70 %	1042	10,20 %	8
Caprinés	86	11,70 %	452	4,40 %	8
dont Mouton – <i>Ovis aries</i>	6	0,80 %	97	0,90 %	2
Chèvre – <i>Capra hircus</i>	1	0,10 %	34	0,30 %	1
Chien – <i>Canis familiaris</i>	3	0,40 %	3	0 %	1
Cerf – <i>Cervus elaphus</i>	86	11,70 %	2950	28,90 %	8
Lièvre – <i>Lepus europaeus</i>	3	0,40 %	3	0 %	1
Lagomorphe sp.	2	0,30 %	1	0 %	-
Carnivore sp.	1	0,10 %	1	0 %	-
Coq – <i>Gallus gallus domesticus</i>	45	6,10 %	40	0,40 %	7
Oie – <i>Anser anser domesticus</i>	3	0,40 %	6	0,10 %	1
Canard – <i>Anas platyrhynchos</i>	1	0,10 %	1	0 %	2
Pigeon – <i>Columba</i> sp.	3	0,40 %	3	0 %	2
Turdidés sp.	2	0,30 %	1	0 %	-
Huître – <i>Ostrea edulis</i>	79	10,80 %	2889	28,30 %	39
Bivalve (type coque)	1	0,10 %	1	0 %	-
Oiseau sp.	30	4,10 %	23	0,20 %	-
<i>Rattus</i> sp.	6	0,80 %	7	0,10 %	-
Rongeur sp.	5	0,70 %	2	0 %	-
Restes déterminés	734	41,40 %	10215	85,20 %	-
Restes indéterminés	1037	58,60 %	1773	14,80 %	-
Total bâtiment 6 (phase 4)	1771	100 %	11988	100 %	-

par trois réfections des sols durant son siècle d'existence. La fouille partielle de la partie occidentale de cette construction a mis au jour dix foyers successifs, répartis entre les différents états. Certains d'entre eux pourraient correspondre à la présence de braséros et induire une volonté de confort. Les sondages ont également permis de collecter un mobilier particulièrement abondant, notamment dans les sols extérieurs conservés entre l'édifice 6 et le mur d'enceinte (fig. 8). Ces remblais ont été protégés de l'acidité du sol naturel par la chaux des constructions maçonnées postérieures (bâtiments 3 et 9). Ceci a permis la préservation, très rare dans le Massif armoricain pour les sites antiques, des ossements animaux. Ces niveaux, liés à l'occupation de la résidence de la villa entre 70 et 90 apr. J.-C., ont livré 1771 restes osseux pour un peu plus de 12 kg (tabl. I). L'analyse de cet ensemble restreint met en évidence la consommation d'une part importante de venaison, en particulier de viande de cerf. La quantité de viande fournie par cette espèce serait équivalente ici

à celle de bœuf, phénomène peu courant sur les sites ruraux de cette période. Seule la villa du Quiou (Côtes-d'Armor) a fourni des quantités quasiment équivalentes (Requi, Arramond 2017, p. 39). Néanmoins, les comparaisons locales demeurent peu nombreuses en raison de la rareté des corpus disponibles. Bien que la chasse au cerf soit considérée comme une activité servile à l'époque romaine (Lepetz 2009, p.152), la grande abondance de viande de cerf suggère que cette dernière n'était pas consommée uniquement par les employés du domaine agricole. De plus, la présence conjointe de restes de porcelets et d'huîtres participe d'un régime associé à un statut social relativement élevé. Celui-ci est confirmé par la mise au jour dans les mêmes dépôts de vaisselle en verre, d'une proportion importante de céramiques d'importation, d'éléments de mobilier (charnière de coffre en os, cabochon d'applique en alliage cuivreux), d'objets de toilettes (cuilleron de pelle à fard) et d'une bague en or. En outre, la proportion des parties de squelettes représentées pour les espèces de la triade et le cerf indique

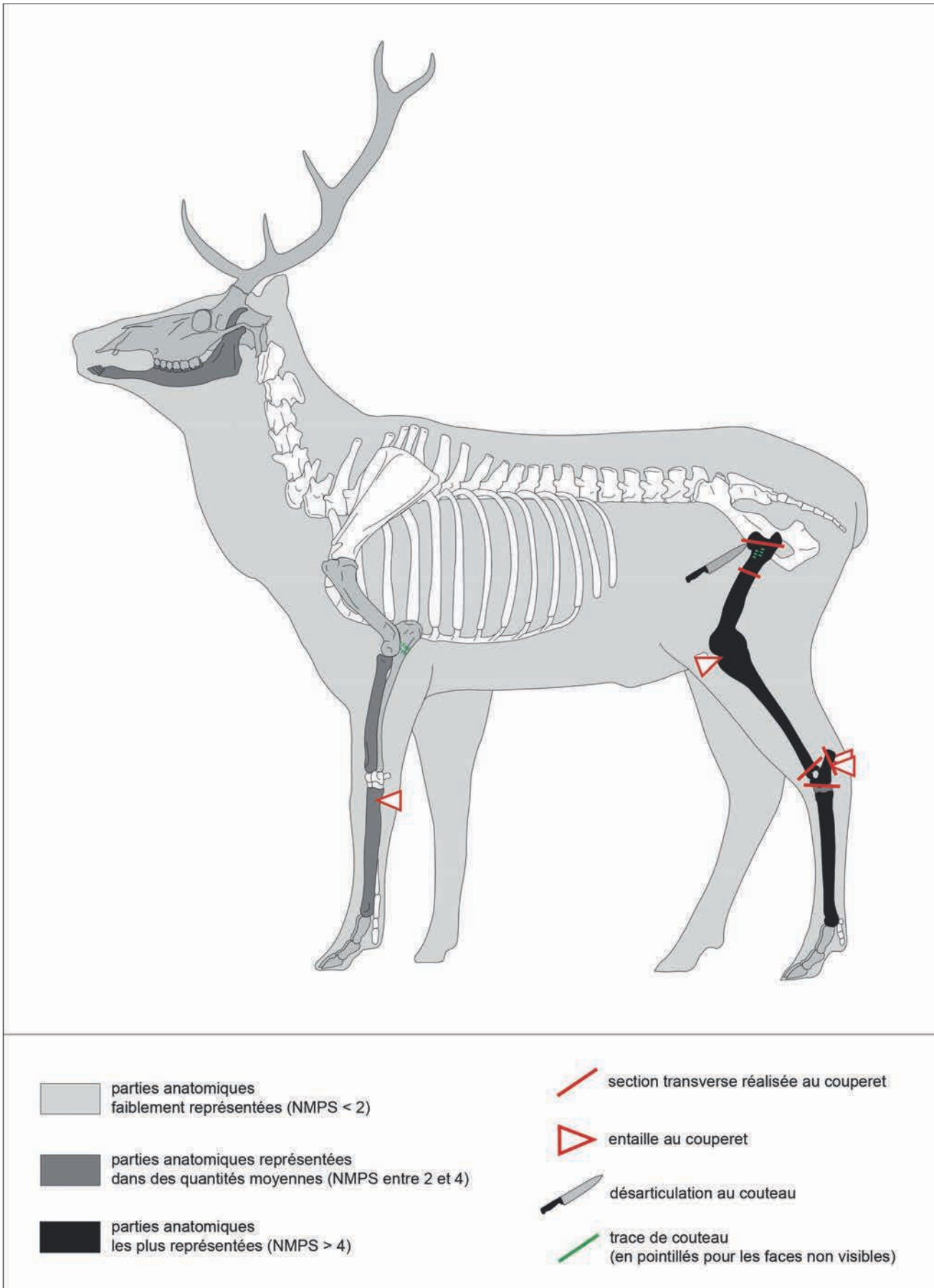


Fig. 14 – Répartition anatomique des restes de cerf mis au jour dans les niveaux du bâtiment 6 avec localisation des traces de coupes (dessin : J.-G. Ferrié © 2004, ArcheoZoo.org, adapté d'après le squelette de renne dessiné par Cédric Beauval et Michel Coutureau pour ArcheoZoo.org en 2003; DAO : C. Genies).

la préparation de carcasses sur place. La répartition anatomique des restes suggère que cette activité a été réalisée à proximité immédiate, peut-être dans la cuisine du bâtiment 6. Les membres, et notamment la cuisse, sont les éléments les plus représentés pour le cerf (fig. 14). Des traces de brûlure, attestant d'un passage à la flamme, témoignent du mode de cuisson spécifique à la venaison, ces traces étant totalement absentes sur les restes de la triade.

La position, la qualité de la construction comme les mobiliers et les aménagements indiquent que le bâtiment 6 correspond à une habitation. Le niveau de vie privilégié et la proximité avec la résidence du maître du domaine pourraient amener à interpréter cet édifice comme un espace de réception, peut-être voué à l'accueil des hôtes, durant la seconde moitié du I^{er} s. et jusqu'au premier quart du II^e. Le bâtiment 3, qui succède au 6, reprendrait cette même fonction (voir *supra*, p. 155).

LES INDICES D'HABITAT DANS LA COUR AGRICOLE

Outre l'édifice 6, seuls quatre des bâtiments fouillés comprennent des structures de combustion non métallurgiques : le 1, avec deux foyers et un four (voir *infra*, p. 162), le 7, qui compte deux foyers, le 10, avec un foyer, et le 12, avec cinq foyers. Toutes ces constructions sauf la 10 se distinguent par la mise au jour de quantités notables de vaisselle en céramique. Dans le cas de l'édifice 1, une partie de ce mobilier est en position résiduelle dans les remblais d'exhaussement de sol des extensions. Les restes de consommation sont associés ici à des éléments de construction provenant sans doute de la résidence (tuiles, briques, *tubuli*), ce qui induit un déplacement des gravats de cette dernière. Toutefois, la présence de foyers laisse supposer que les déchets collectés ailleurs doivent être associés à la préparation et à la consommation d'aliments sur place (voir *infra*, p. 160). Aménagements et mobilier pourraient donc étayer l'hypothèse d'une vocation domestique pour ces constructions.

La question d'un habitat associé aux bâtiments de forge peut également être posée. En effet, les rejets métallurgiques associés à ces ateliers contenaient des quantités significatives de vaisselle en céramique. Le mélange de ces déchets domestiques avec ceux produits par l'activité métallurgique pourrait signaler une origine commune et donc indiquer une vocation d'habitation pour les bâtiments 13 et 17.

Les indices sont donc ténus, mais suggèrent la présence d'habitats dans une à deux des annexes de la cour agricole pour chaque état durant l'époque romaine.

LES PRATIQUES RITUELLES ET CULTUELLES DE L'ÉPOQUE ROMAINE

L'AIRE FUNÉRAIRE ANTIQUE (ENS. 23) ET SON ENCLOS (BÂT. 20)

Les découvertes réalisées sous le bâtiment 17 laissent supposer l'existence d'une aire funéraire installée vers 30-40 et utilisée jusqu'à la fin du I^{er} s. Les données acquises sont encore très partielles en raison du fait de la mise au jour des niveaux concernés lors de l'ultime jour de la dernière campagne de fouille. Cette proposition est néanmoins appuyée sur la découverte d'ossements

humains et animaux calcinés associés à des dépôts de céramiques écrasées en place, dont certaines portent des traces de manipulations fréquemment constatées en contexte funéraire (sélection des parties, décolletage, perforation et graffiti). Le bâtiment 20, un enclos maçonné trapézoïdal, pourrait matérialiser l'aire funéraire à partir des années 70 (état 2).

La présence de zones sépulcrales associées à des établissements ruraux antiques est un phénomène connu dans les Gaules et les Germanies (Ferdrière dir. 1993). Conformément au précepte d'exclusion des morts de l'habitat, qui prévaut durant toute l'époque romaine, ces petites nécropoles rurales prennent le plus souvent place en marge des occupations, le long des systèmes de clôture ou des chemins desservant les sites (Martin-Kilcher 1993, fig. 1 ; Alfonso, Blaizot dir. 2004, p. 149-188). C'est le cas pour l'exemple supposé à Roullée/La Selle. En effet, le fossé longeant l'enclos 20 au sud-ouest constitue selon toute vraisemblance la limite orientale du plan initial de la cour des communs (voir *supra*, p. 144). La zone suspectée se trouve donc hors de la villa durant le I^{er} s.

L'hypothèse d'une enceinte maçonnée entourant la zone funéraire est elle aussi fondée sur des exemples bien documentés ailleurs. Le plus proche géographiquement est celui de l'enclos funéraire mis au jour à Chemiré-le-Gaudin (Sarthe), au lieu-dit La Tétardière, lors des travaux préparatoires à la construction de l'autoroute A11 (Monteil 2012, p. 68). Bien que plus lointain, on peut évoquer ici l'enclos funéraire situé au cœur de la *pars rustica* de la villa de Spitalhof à Biberist (canton de Soleure, Suisse) (Schucany 2006, p. 113-130). Les similitudes entre les exemples de Chemiré et de Biberist et la situation envisagée à Roullée/La Selle sont nombreuses. Des investigations complémentaires seront nécessaires pour confirmer le rapprochement proposé ici.

LA PRATIQUE DE LA *IACTATIO STIPIS* DANS LE CANAL F145

La fouille de 16 m du canal F145 le long du bâtiment 3 a mis au jour dans son remplissage intermédiaire un mobilier abondant comptant, outre de nombreux tessons de céramique, 96 monnaies frappées entre Trajan et Postume, cinq fragments de miroirs en bronze, deux bagues du même métal, une intaille et une série de jetons en céramique et d'objets ou de déchets en plomb. La disposition de ces objets dans le comblement du chenal semble indiquer qu'ils ont été lancés depuis la berge et plus précisément depuis ou vers un aménagement matérialisé par une fosse contenant quatre *tegulae* empilées à plat. Ces découvertes ont amené à envisager des jets volontaires de monnaies ou de substituts (jetons, bijoux, plomb) dans le canal, intervenus à partir de la seconde moitié du I^{er} s. et jusque dans le dernier tiers du III^e. La mise en évidence de cette pratique rituelle, la *iactatio stipis*, revêt un caractère hors du commun dans un contexte domestique (Sarreste *et al.* 2019).

UN BÂTIMENT CULTUEL ? LES BÂTIMENTS 7 ET 4

Le mobilier mis au jour dans les niveaux associés au bâtiment 7 (quelques tessons de céramique, du verre à vitre et une monnaie) ne permet pas de proposer une interprétation

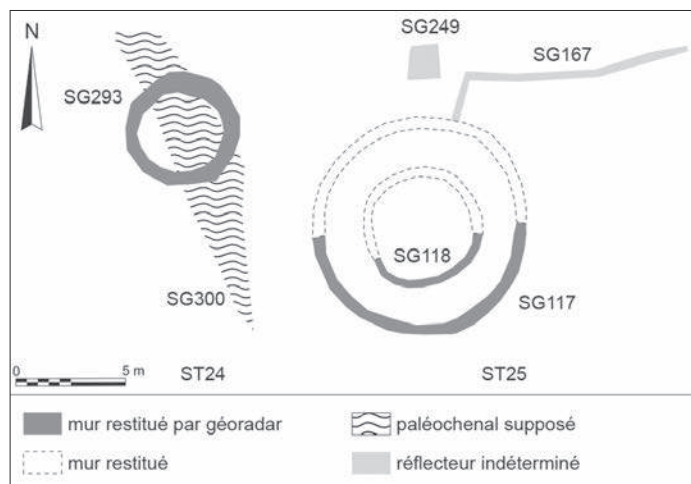


Fig. 15 – Plan des réflecteurs repérés par géoradar associés aux structures 24 et 25. Pour leur localisation : voir la figure 5 (sources : Jubeau 2017; 2019; DAO : F. Sarreste).

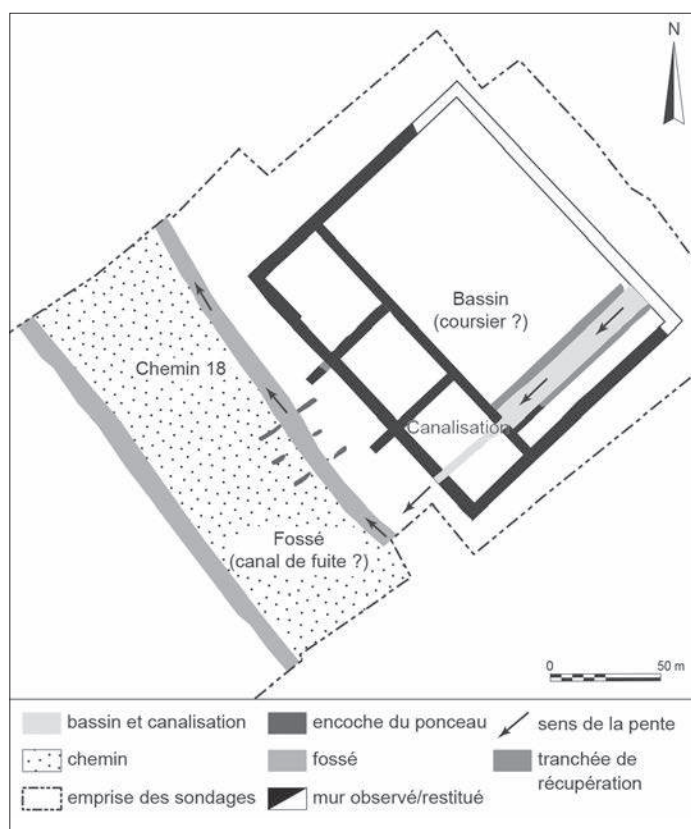


Fig. 16 – Plan simplifié du bâtiment 2 figurant les aménagements hydrauliques évoquant un possible moulin à eau (DAO : F. Sarreste).

fonctionnelle. Toutefois, la position de l'édifice au sein de l'établissement pourrait constituer un indice de sa fonction. Celui-ci se trouve en effet sur l'axe longitudinal, face à la résidence, et préexiste à l'enclos maçonné 9. Il était donc, lors de son érection, isolé au milieu de la cour entre les deux annexes 6 et 6', correspondant, au moins pour le 6, à une habitation (voir *supra*, p. 155). Cette implantation atypique semble exclure la possibilité d'une vocation agro-pastorale. De même, l'absence d'enceinte contemporaine, comme la disposition générale du bâtiment (voir *supra*, p. 145), amènent à repousser l'idée d'une

tour porche. Les comparaisons avec d'autres *villae* permettent d'envisager une autre possibilité, celle d'un lieu de culte. Ce type d'aménagements a été repéré et fouillé, notamment sur le site de La Mare aux Canards à Noyon (De Muylder *et al.* 2015, p. 289-291), et a été régulièrement soupçonné sur les clichés aériens de nombreux sites. Dans notre cas, cette proposition ne peut toutefois pas être étayée par des découvertes de mobilier.

La question de la fonction du bâtiment 4, qui succède à l'édifice 7, se pose dans les mêmes termes. Cette construction maçonnée, sans doute carrée, de 8,80 m de côté hors œuvre n'a livré presque aucun mobilier et le seul aménagement observé est une fosse centrale traversant le sol de béton et son radier. Malgré la conservation des niveaux de sols et d'une partie de l'élévation du bâtiment, aucun seuil donnant accès au bâtiment 4 n'a été perçu, en particulier dans son flanc nord. Ceci conforte l'idée que le bâtiment 4 ne communiquait pas avec la galerie de façade 8, construite postérieurement, et que son accès se faisait probablement par la seule façade non dégagée, au sud-est, au droit de la résidence du maître du domaine. Le bâtiment 4 ne correspond donc pas à une tour porche et ne communique pas avec la cour agricole. Sa fonction reste incertaine. Si l'on se fie aux déclarations de François Liger, ce serait dans ce secteur qu'aurait été mise au jour la statuette de divinité masculine publiée en 1874 (Liger 1903, p. 111-112) (voir *supra*, p. 138). Des tranchées observées le long des murs de la galerie 8 et du bâtiment 4 confirment que ce secteur a été exploré par le passé, ce qui tendrait à corroborer les dires de cet auteur souvent controversé. Si la localisation proposée pour la statuette s'avérait exacte, cette découverte pourrait conforter l'hypothèse d'une vocation cultuelle de l'édifice 4. Celle-ci serait en outre étayée par la pratique toute proche de gestes rituels dans le tronçon le plus proche du canal F145 (voir *supra*, p. 158).

LES CONSTRUCTIONS CIRCULAIRES 24 ET 25

Deux structures circulaires, les ST 24 et 25, mesurant respectivement 5,30 et 9,80 m de diamètre, ont été repérées par prospection géophysique à l'intérieur de l'enclos maçonné de la *pars urbana* de la villa de Roullée/La Selle (fig. 5 et 15). Leur datation n'est pas connue et leur attribution à l'époque romaine n'est donc qu'hypothétique. Ces aménagements, encore incertains, appellent néanmoins un commentaire en raison de leur forme. Les édifices circulaires isolés sont en effet peu fréquents durant l'époque romaine, en particulier dans les campagnes des Gaules.

Des pièces circulaires sont connues à l'intérieur de résidences rurales et urbaines, mais aussi au sein de bâtiments thermaux. Il s'agit le plus souvent de piscines comme à Sceaux-sur-Huisne (Sarreste, Bertrand 2012, p. 49). Dans le cas de Roullée/La Selle, les constructions supposées sont isolées et rien ne permet d'aiguiller leur interprétation. En se fondant sur les plans reconnus par ailleurs, plusieurs pistes peuvent néanmoins être évoquées : bassin d'agrément, fontaine, rotondes, égayoirs, bâtiments cultuels (temples ou nymphées) ou monument funéraire. La forme circulaire renvoie donc à des fonctions liées à l'usage de l'eau et/ou aux cultes et aux rites. La fouille est ici incontournable afin de caractériser la nature et la chronologie de ces constructions.

LES PRODUCTIONS

LA CÉRÉALICULTURE ET LA PRODUCTION DE FARINE

La seule production agricole avérée pour le site de Roullée/La Selle est la céréaliculture. Celle-ci est attestée directement, par la découverte de quelques graines dans le comblement d'une fosse du bâtiment 2, et indirectement par la mise au jour de trois socs d'aires et de 16 fragments de meules (correspondant à 11 *catillus* et 4 *meta*). Onze de ces derniers proviennent des solins et des sols des extensions du bâtiment 1. Parmi eux, neuf présentent des diamètres supérieurs à 64 cm indiquant l'utilisation de moulins sans doute mus par traction animale. Le recours à ce type d'équipement démontre une volonté de production de farine en grande quantité. Celle-ci requiert un approvisionnement en grains et a pour double corollaire la production de céréales, probablement issue du domaine, et une population à nourrir relativement nombreuse. La concentration des meules cassées au sein du bâtiment 1 désigne ce dernier comme lieu de production principal, et ce au moins durant les états 1 à 3.

La fonction de meunerie du bâtiment 1 ne peut néanmoins être démontrée au-delà de l'état 3. À partir de la phase suivante, cette production pourrait avoir été réalisée dans un nouveau bâtiment, le 12. En effet, à l'intérieur de la pièce principale de celui-ci prenait place un bassin occupant toute la profondeur de la pièce, soit de 8,35 m de long pour 1,10 m de large environ. Ce creusement, conservé sur une vingtaine de centimètres de profondeur, était limité par des murs maçonnés, en grande partie récupérés. À l'origine, le fond et les bords étaient probablement planchés. Ce réservoir aboutit au sud-ouest sur une canalisation aménagée en tuiles à rebords installée dans l'épaisseur du radier du pavillon sud du bâtiment. Cette conduite souterraine ouvrait sur la façade de l'édifice. Partant de là, l'eau ruisselait jusqu'à un fossé situé à moins de 3 m. Ces aménagements pourraient être rapprochés respectivement d'un coursier et d'un canal de fuite d'un moulin à eau (fig. 16). Toutefois, aucun fragment de meule n'est associé au bâtiment 12. Cette absence peut cependant être mise en lien avec l'occupation de ce bâtiment jusque dans le courant du haut Moyen Âge. L'interprétation ne peut néanmoins pas être corroborée par des découvertes de mobilier et reste à l'état d'hypothèse.

Les 25 graines carbonisées collectées dans la fosse évoquée ci-dessus sont les seules exhumées en dix campagnes de fouilles malgré le tamisage de nombreux échantillons provenant de rejets domestiques et de structures de combustion. Ces spécimens sont datés entre la fin du III^e et le début du V^e s. et attestent la consommation à cette époque de blés (froment, épeautre et blé indéterminé), d'orge vêtue, de légumineuses (Fabacée) et de *prunus*. En outre, aucun contexte propice à la conservation des pollens n'a été rencontré au cours des fouilles menées depuis 2009, ce qui interdit toute approche paléoenvironnementale et d'éventuelles attestations polliniques des cultures alentour.

Hormis les activités de meunerie évoquées ci-dessus pour les édifices 1 et 12, l'absence d'aménagement et de mobilier liés aux autres productions alimentaires est notable : ni faisselle²,

2. Les faisselles en céramique, les seules à pouvoir nous parvenir, sont toutefois très minoritaires et ne sont que très rarement attestées dans le nord-ouest de la France (Ferdrière, Séguier 2020).

ni séchoir à grains ou fumoir à viande, ni pressoir à vin ou de touraille pour le maltage (brasserie). Cette carence est peut-être en partie due à une fouille incomplète et concentrée sur les bâtiments et leurs abords immédiats (voir *supra*, p. 140).

Les productions agricoles peuvent également être soupçonnées en se fondant sur l'analyse morphologique des constructions de la cour des communs (fig. 17) (Ferdrière *et al.* 2010, fig. 4). Ainsi, trois de ces constructions adoptent, au moins durant l'un de leurs états, un dispositif d'entrée tripartite composé d'un porche encadré de pavillons d'angle : bâtiments 2 (état 4), 12 et 14. Malgré des dimensions et des proportions différentes, ils peuvent donc être rapprochés de bâtiments ruraux de plan carré à porche entre deux pavillons interprétés généralement comme des granges plurifonctionnelles (Ferdrière *et al.* 2017). Aucune de ces constructions ne peut toutefois être affiliée de manière certaine à un plan-type de greniers, et ce en raison de l'absence de contreforts, de piliers internes ou encore de murets parallèles (Ferdrière 2015 ; 2019). Trois constructions adoptent néanmoins des plans basilicaux proches d'un type de greniers maçonnés (Ferdrière 2015, type 4) : bâtiment 1 (état 3), 2 (état 5) et 11. Le premier s'en distingue néanmoins par une construction en pans de bois, mais le stockage de grains sur place est induit par l'activité de meunerie attestée ici. L'interprétation du bâtiment 2 comme grenier lors de l'état 5 serait confortée par la découverte de graines (voir *supra*, p. 150). Pour le dernier, le plan de l'édifice 11 est encore mal assuré et sa fonction serait à confirmer par la fouille.

La vocation agricole des constructions 2 et 14 est également soupçonnée en raison de l'absence d'aménagements domestiques et de l'extrême rareté des mobiliers de toute nature qui leur sont associés. Ces constructions ont donc pu servir à la stabulation ou au stockage de denrées (grains, foin ou autres). Les seuls objets métalliques exhumés dans ces constructions fouillées *in extenso* sont : un marteau, une applique de harnais et une hipposandale pour le bâtiment 12 ; et un soc d'aire pour le bâtiment 14.

L'ÉLEVAGE

Les indices de la présence de bétail³ dans la cour agricole de la villa de Roullée/La Selle sont très ténus. Ceux-ci ne reposent que sur l'analyse des rejets alimentaires découverts dans et autour du bâtiment 6, datés des années 70 à 90 (voir *supra*, p. 155). La présence de fœtus de porc et de mouton constitue l'argument le plus fiable de la pratique de l'élevage sur place. Celui-ci concernait sans doute également le bœuf et les autres animaux de la basse-cour (canard, oie et poule). On peut néanmoins souligner l'absence de structure liée de manière certaine au pacage de grands animaux (ni enclos, ni fumière⁴). La stabulation d'un cheptel dans la *pars rustica* ne peut toutefois être totalement repoussée. Les bâtiments 2, 11 et 14 sont assez

3. Les terrains fouillés sont des prés depuis au moins la fin du XVIII^e s. À ce titre, ils sont fréquentés par des ovins et des bovins depuis plus de deux siècles. Les vestiges archéologiques apparaissent généralement à moins de 30 cm de profondeur. La recherche de phosphate organique dans ce contexte n'a pas paru pertinente.

4. Sur ce dernier point, la présence d'une mare ne s'avère pas nécessaire en raison de la présence du ruisseau qui devait, d'une manière ou d'une autre, traverser la *pars rustica*.

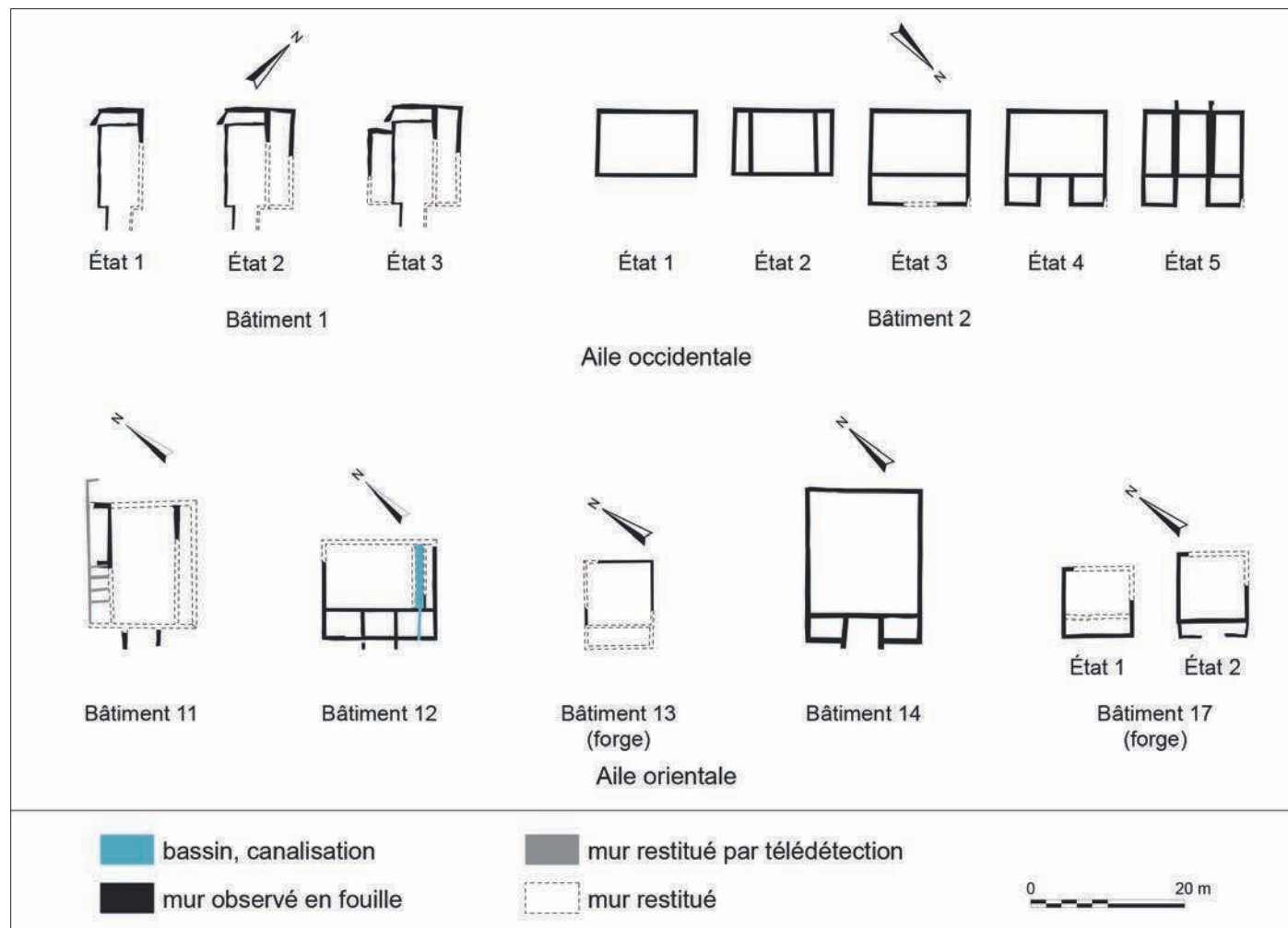


Fig. 17 – Planches récapitulatives des plans des différents états des bâtiments de la cour agricole de la villa de Roullée/La Selle. Les drains du bâtiment 17 ne sont pas figurés ici : voir figure 18 (DAO : F. Sarreste).

vastes pour accueillir des animaux. La présence d'équidés est d'ailleurs attestée pour le premier de ces édifices par une applique de harnais et une hipposandale. Ces mêmes constructions ont également pu servir au stockage de foin en vue de l'alimentation d'animaux parqués hors de l'emprise étudiée. La disparition des ossements en raison de l'acidité du sol nous prive de toute attestation possible d'une activité de boucherie dans la cour agricole. L'abattage des bêtes élevées sur place, mais aussi la découpe des gibiers chassés, en particulier du cerf, devaient néanmoins s'y dérouler.

LA MÉTALLURGIE

La mise en évidence des activités sidérurgiques réalisées au sein de l'établissement de Roullée/La Selle constitue l'un des principaux enjeux du programme de fouille engagé en 2009 (Sarreste 2017). Au terme des dix premières campagnes, il est possible d'attester la présence de deux forges successives, assurant une production pérenne entre les années 70 et au moins le début du III^e s. L'évaluation quantitative de cette production demeure mal assurée en raison de la fouille encore partielle des rejets associés au bâtiment 17, mais également de la présence possible d'une troisième installation métallurgique située à l'extérieur de

la cour agricole, au droit du chemin 19 (voir *supra*, p. 145 et fig. 3, SG 330). En l'état des connaissances, 492 kg de déchets de post-réduction sidérurgique peuvent être associés à l'occupation romaine du site (1 498 culots) dont 220 kg proviennent du seul bâtiment 6 et 52 kg des niveaux encore incomplètement étudiés du bâtiment 17. Ces résidus renvoient à la manipulation de plusieurs tonnes de métal au cours du siècle et demi d'activité assurée. La morphologie, la masse et la composition des scories en culot indiquent la réalisation majoritaire de travaux générant de faibles pertes métalliques comme la fabrication de petits objets ou des mises en forme menées à basse température (masse moyenne des culots de 190,50 g pour une médiane de 103 g). Ceci est cohérent avec la mise au jour de chutes métalliques de petite section (soie de préhension, chutes de bande, de tige ou de plaque). Quelques culots plus denses et plus gros démontrent néanmoins l'exécution ponctuelle de travaux de plus grande envergure, mobilisant des masses de métal plus importantes et/ou menés à plus haute température (épuration, soudure, fabrication d'objets de grand gabarit). Deux chutes métalliques de section rectangulaire pesant près de 500 g chacune pourraient être assimilées à des demi-produits mis en œuvre dans ce cadre. Enfin, 82 fragments de moules et de creusets en terre cuite, ainsi qu'un polissoir en pierre ponce, témoignent de la fonte et de la finition d'objets en alliage cuivreux. La poursuite de la fouille des abords du bâtiment 17 et

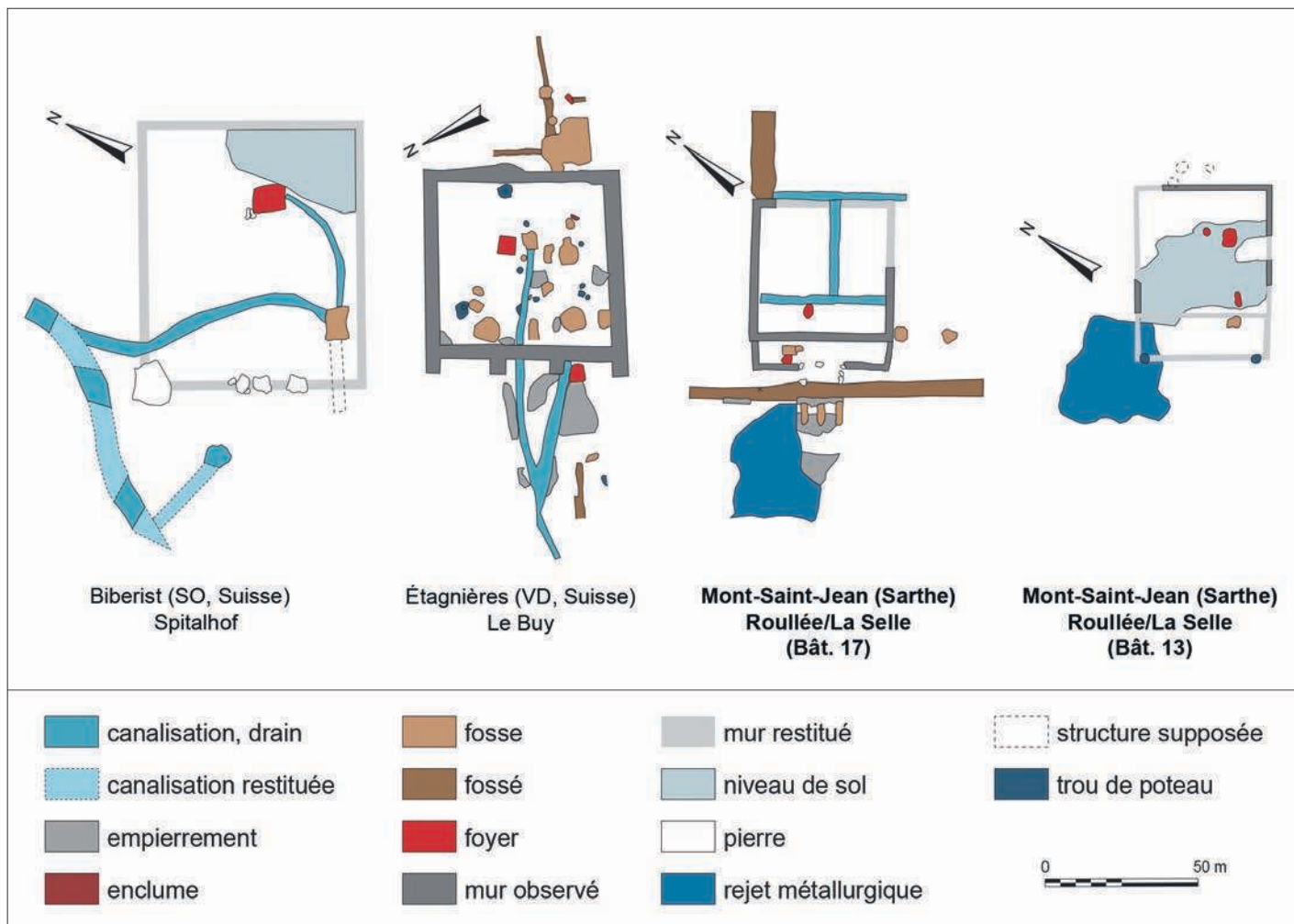


Fig. 18 – Comparaisons de plans restitués des forges de la villa de Roullée/La Selle (à droite) avec ceux des ateliers métallurgiques de Biberist et Étagnières (canton de Vaud, Suisse) (sources : Schucany 2006, abb. 10; Reymond et al., 2009, fig. 42; DAO : F. Sarreste).

celle de l'anomalie magnétique zonale SG 330 permettront de compléter la collecte des rejets métallurgiques et d'affiner leur compréhension par la réalisation d'analyses adaptées.

Outre les déchets directs de la production métallurgique, des installations liées à cette activité ont pu être mises au jour. Il s'agit de cinq foyers de forge et d'une fosse cendrier ainsi que d'un aménagement hydraulique installé dans le bâtiment 17. C'est dans le remblai de sol de ce dernier édifice qu'ont été aménagés deux drains perpendiculaires communiquant avec un troisième situé à l'extérieur, le long de sa façade sud (fig. 18). Ces canalisations souterraines, formant un H, permettaient d'amener de l'eau dans le bâtiment puis de l'évacuer vers un large fossé prenant son origine à l'angle septentrional de la construction et se dirigeant hors de l'emprise fouillée en direction du nord-est. La fonction de ce dispositif n'est pas établie. En effet, l'édifice concerné ne se situe pas dans une zone humide et sa position topographique l'écarte de toute inondation. La présence de drains ne peut donc être justifiée par la nécessité d'assainir les sols. Les canalisations observées pour le bâtiment 17 pourraient donc appartenir à une installation hydraulique dont la fonction reste encore incertaine. Celle-ci serait peut-être à associer à l'activité sidérurgique. En effet, cet aménagement fait écho à des installations de mise en œuvre similaire découvertes dans des ateliers métallurgiques à Étagnières (canton de Vaud,

Suisse) et à Biberist, ainsi qu'aux Martys (Aude) (Schucany 2006; Reymond *et al.* 2009; Fabre *et al.* 2016). Cathy Schucany a proposé de voir dans l'installation de Biberist un système de ventilation comparable aux trompes à eau utilisées pour les ateliers métallurgiques du bas Moyen Âge et de l'époque moderne. Cette hypothèse n'a pas été reprise pour Étagnières et ne peut être totalement transposée à la situation du bâtiment 17. La mise au jour répétée de canalisations en pierre dans les sols des forges rurales antiques, alors même que ces dispositifs sont très rares dans les autres annexes agricoles, invite néanmoins à les associer à l'activité métallurgique, bien que leur fonction ne puisse être précisée⁵.

LES AUTRES PRODUCTIONS

Pour l'époque romaine, hormis la métallurgie, peu de productions sont documentées. Le filage, sans doute mené dans le cadre domestique, est attesté par une fusaiole. La présence de

5. Rappelons ici que les martinets hydrauliques ne sont pas mentionnés par les textes ou la documentation iconographique pour l'époque romaine. Toutefois, tous les éléments techniques de leur mise en œuvre sont connus dès cette période (translation du mouvement rotatif en mouvement alternatif par l'intermédiaire de cames) (Brun 2016).



Fig. 19 – Vue du four F20 en cours de fouille depuis le nord. On remarque la languette de tuiles (au centre) et les piles latérales préservées à l'ouest, ainsi que les céramiques écrasées à plat à l'intérieur du four reposant sur la rubéfaction. Au premier plan, l'interruption de la couronne de blocs marque le passage de l'alandier (cliché : F. Sarreste).

deux bacs à chaux disposés dans l'angle formé par le bâtiment 4 et le mur de l'enclos 9 suppose également celle d'un four de chauffourniers à peu de distance. Ce type d'installations est toutefois très commun dans la cour des établissements ruraux et, hormis le cas exceptionnel de la villa de Touffréville (Calvados) (Ferdrière 2003), cette production ne semble jamais dépasser les besoins liés à l'édification des bâtiments d'habitat et d'exploitation. Dans le cas de Roullée/La Selle, les bacs découverts peuvent être mis en relation avec l'édification du bâtiment 4 et de la galerie 8.

Fait plus rare, un probable four de potier, la ST20, a été mis au jour au nord-est de la rampe d'accès du bâtiment 1. Le pourtour de celui-ci était matérialisé par une couronne de blocs de grès et de schiste conservée sur à peine 10 cm de profondeur et dessinant un cercle d'environ 1,30 m de diamètre ouvert vers le nord-ouest (fig. 19). Quelques blocs situés au débouché de la chambre de chauffe dessinaient ce qui devait être la paroi occidentale de l'alandier. À l'intérieur était aménagée, dans l'axe de l'ouverture, une languette composée de morceaux de *tegulae* posées à l'envers. De part et d'autre de celle-ci et accolées à la paroi, se trouvaient deux paires de piliers symétriques, eux aussi faits de fragments de tuiles en emploi. Malgré le mauvais état de conservation, il est possible de reconnaître dans cet aménagement un four de potier à languette (Dufay 1996). Les données chronostratigraphiques manquent pour dater précisément son installation. Il s'appuie néanmoins sur la rampe d'accès du bâtiment 1, ce qui suggère que ces aménagements ont coexisté.

Au fond du four reposaient 212 tessons de céramique posés à plat, pour certains en connexion. Les quelques formes reconnues, répandues durant tout le Haut-Empire, ne permettent pas de proposer une datation précise de leur fabrication. Leur examen a toutefois mis en évidence deux groupes techniques distincts, interprétés comme le résultat de la dernière cuisson.

Seuls deux tessons identiques ont été reconnus en dehors de F20 et de ses abords immédiats, dans des remblais extérieurs de la cour des communs. Ces pâtes ne sont attestées ni pour le bâtiment 1, tout proche, ni pour les autres annexes agricoles ou les parties explorées de la *pars urbana*. Cette carence pose question. Il paraît en effet peu probable que les céramiques produites ici aient été exclusivement destinées à une consommation hors de la villa. L'hypothèse d'une activité éphémère, voire ponctuelle, peut donc être envisagée. Ce postulat pourrait justifier le manque de soin apporté à la construction des aménagements internes de la structure de combustion, mais aussi l'absence d'autres structures liées à une activité potière pérenne (fosse de préparation d'argile ou tour). Cette proposition laisse envisager que la conformation du four tel qu'il a été découvert résulterait peut-être d'une modification sommaire d'une structure de combustion antérieure de forme circulaire.

CARACTÉRISATION DE L'OCCUPATION MÉDIÉVALE

UN HABITAT

Le lot céramique associé aux ^v et ^{vi} s. mis au jour dans les bâtiments agricoles antiques et à leurs abords ne compte que 304 tessons, mais ces derniers renvoient au bris d'au moins 254 vases (NMI). Ce dénombrement démontre une très forte fragmentation et sans doute une forte dispersion des déchets. Ceci signifie qu'une très grande partie des rejets domestiques de cette période a sans doute été déposée à l'extérieur des édifices occupés.

Les formes céramiques identifiées renvoient au stockage (pots), à la préparation (pots à cuire et couvercles) et à la présentation (coupes, cruches, bouteilles) des aliments. Ce vaisselier, associé à la réfection des bâtiments antiques (en particulier le 2), à la recharge de voirie du chemin 18 et peut-être à la présence d'outils, démontre indubitablement la vocation domestique de chacune des anciennes annexes agricoles. Cette mutation de la forme de l'habitat ne s'accompagne pas d'une modification brutale de la manière d'habiter. Ainsi, on ne rencontre pas sur le site de cabanes excavées, par ailleurs quasi absentes dans la région (Peytreman 2003, p. 354), ou de silos et les constructions sur poteaux sont rares (pour l'heure peut-être uniquement le bâtiment 22). Ce constat doit néanmoins être nuancé. Les zones fouillées ne représentent qu'un cinquième de l'emprise du site et ne concernent presque exclusivement que les bâtiments antiques. On ne peut exclure la présence de structures du haut Moyen Âge en dehors de ceux-ci, voire un léger déplacement de l'occupation.

La définition du niveau de vie des occupants du site durant le haut Moyen Âge n'est pas aisée à déterminer. Des différences dans les assemblages céramiques ont été mises en évidence entre les lots issus des différents bâtiments. Des proportions variables – ou l'absence – de céramique peinte, à décor de molette ou lissée, pourraient révéler un approvisionnement distinct des habitations abritées par les édifices 1, 2 et 12. Il est néanmoins délicat de dire si celles-ci correspondent uniquement aux goûts de leurs occupants ou à une distinction sociale. Plus explicite peut-être, la présence d'un éperon dans le bâtiment 12, mais également d'une fibule ronde, d'une plaque dorsale de ceinturon

et peut-être de plaques-boucles (voir *supra*, p. 152), sans doute initialement en dépôts funéraires, pourraient indiquer le statut social élevé de certains habitants.

Les découvertes réalisées jusqu'à maintenant ne permettent pas de qualifier clairement la forme de l'habitat pour le haut Moyen Âge. La présence de plusieurs habitations associées à une nécropole pourrait trahir la constitution d'un hameau. Toutefois, il n'est pas possible d'exclure une expression tardive de l'exploitation domaniale.

LES PRODUCTIONS

Le mobilier céramique du haut Moyen Âge étant pour l'essentiel en position résiduelle ou intrusive, il n'est pas possible d'associer de manière certaine d'autres mobiliers à cette période. On peut toutefois signaler la découverte de deux socs d'araire et d'une lourde hache d'équarrissage dans des remblais contenant des tessons de céramique des ^v^e et ^{vi}^e s. Ceci tendrait à démontrer le maintien d'une production agricole et de l'exploitation du milieu forestier à cette époque.

La question de la pérennité de la production sidérurgique sur place durant le haut Moyen Âge est également posée. Près de 30 kg de résidus d'opérations de post-réduction ont été découverts dans des couches attribuées au ^{vi}^e s. L'abondance et l'ubiquité de ce type de déchets sur le site ne permet cependant pas de savoir s'il s'agit là des rebuts d'une activité contemporaine de leur dépôt ou de restes antiques en position résiduelle. Le maintien ou la reprise d'une activité de forge sur place ne peut donc être fermement attesté même si l'hypothèse positive est confortée par la persistance, à cette période, de la production de fer dans la forêt de Sillé (voir *supra*, p. 138).

UN CHEMIN

Le chemin 18, dont la création intervient au début du ⁱⁱ^e s. (voir *supra*, p. 146), est encore entretenu au ^{vi}^e. Il longe à cette époque le bâtiment 2. Une petite série de onze ferrures d'équidés (mules et mulets), ainsi qu'un fragment d'éperon indiquent la pérennité de cette voirie au moins jusqu'au ^x^e s. Ce chemin devait desservir la partie orientale de l'aire funéraire et a pu être fréquenté quelque temps après l'abandon de l'habitat et les dernières inhumations. Le mobilier tardif découvert à ses abords ne peut donc constituer un argument suffisant pour étayer l'hypothèse du maintien d'une population sur place au-delà du ^{viii}^e s.

UNE NÉCROPOLE

La forte acidité du sol n'a sans doute pas permis la conservation des squelettes humains en dehors des constructions maçonnées 3 et 5. Une portion indéterminée des inhumations situées à leurs abords a donc pu totalement disparaître. De même, il n'est pas possible de savoir, faute de fouille, si la réoccupation funéraire concerne également le bâtiment 16. Même sans tenir compte de ces éventualités, ce seraient plusieurs dizaines d'individus, sans doute plus de cent, qui auraient été enterrés à l'emplacement de la *pars urbana* de la villa de Roullée/La Selle. Il

ne s'agit donc pas de sépultures isolées, telles que celles mises en évidence à Avoise par exemple (Lambert, Rioufreyt 1976), mais bien d'une véritable nécropole.

Les aires funéraires installées dans les ruines de la résidence antique correspondent très certainement, au moins à ces origines, aux lieux d'inhumation des populations occupant alors les anciennes annexes agricoles (voir *supra*, p. 163). Même si le devenir de cet habitat reste incertain à partir du ^{vii}^e s., les inhumations attestent indirectement du maintien d'une communauté sur place ou à proximité immédiate, et cela au moins jusqu'au ^{viii}^e s. La nécropole pourrait cependant avoir été isolée, «de plein champs», durant les deux derniers siècles de son fonctionnement. Les éléments plus tardifs, des ^{ix}^e et ^x^e s., concrétisés uniquement par quelques tessons de céramique dans le bâtiment 3 et par les fers découverts sur le chemin 18, pourraient renvoyer uniquement à la fréquentation de la nécropole après son abandon.

La présence conjointe d'un habitat, d'une aire funéraire importante et d'un axe de circulation laisse supposer l'existence d'un lieu de culte associé. Celui-ci n'a pas été mis au jour dans les aires décapées. Il pourrait se trouver à l'emplacement des thermes supposées dans le bâtiment 5. Il faut signaler à ce titre que le décor central de la plaque dorsale de ceinturon découverte à proximité de cette dernière construction est une croix pattée, un symbole chrétien (fig. 11, E). Ceci n'indique naturellement pas l'appartenance religieuse du défunt qui la portait, mais pourrait offrir un témoignage de la christianisation des campagnes de cette partie du royaume de Neustrie au cours des ^{vi}^e et ^{vii}^e s.

*

* *

Les apports de l'étude du site de Roullée/La Selle dépassent largement la problématique qui a motivé initialement le projet des recherches entamé en 2008. En effet, outre la mise en évidence d'une activité métallurgique soutenue, sans doute corrélée à la production primaire attestée dans la forêt de Sillé, les prospections et sondages menés au cours des douze dernières années ont permis de fixer les premiers jalons du développement puis de la mutation d'un établissement rural situé dans une zone de confins. Les connaissances acquises démontrent tout l'intérêt de la reprise des fouilles sur des sites repérés anciennement.

La création et les transformations de la villa de Roullée/La Selle s'inscrivent dans la dynamique générale de l'évolution de l'habitat rural antique et du haut Moyen Âge reconnue en différents points des provinces septentrionales de l'Empire romain (Peytremann 2003 ; Ferdière 2005, p. 216-224 ; Galliou 2005, p. 130-132 ; Nüsslein, Bernigaud 2018). Elle en constitue toutefois un exemple unique pour la région concernée.

L'établissement initial adopte d'emblée un plan «à pavillons multiples alignés» et une organisation axiale longitudinale mettant en valeur la résidence, disposition encore rarement attestée dans les cités les plus occidentales de la Gaule lyonnaise. Seuls quelques exemples sont connus : aux Fosses à Parné-sur-Roc (Mayenne) (Naveau 1992, p. 39-40), à La Plaine des Noirâs à Oisseau-le-Petit (Sarthe) (Bouvet dir. 2001, p. 390-391 et fig. 385), à La Papillonière à Vire (Calvados) (Guillier 2021) et peut-être au Boizy à Vannes (Morbihan) (Triste, Daré 2010, p. 2,

fig. 1) ou au Bourg Saint-Pair à Bais (Ille-et-Vilaine) (Pouille 2011). En outre, il ne s'agit pas là d'une formation progressive par ajouts successifs aboutissant à un plan archétypal (cas de la *villa* de Roye : Collart 2014, p. 96 ; nombreux exemples dans Reddé dir. 2018, p. 148), mais bien d'un projet architectural préétabli.

Les transformations de l'établissement rural antique sont rapides et complexes. Son développement se fait au prix d'investissements importants concernant aussi bien la monumentalisation de la résidence que l'équipement de la *pars rustica*. Celle-ci bénéficie d'aménagements hydrauliques qui, même si leur fonction n'est pas certaine, ont nécessité la mise en place d'un réseau d'adduction et d'évacuation d'eau ainsi que des interventions majeures sur le cours du ruisseau de Roullée. L'origine des fonds ayant servi à financer les multiples phases de travaux reste une donnée inaccessible à l'archéologue. Toutefois, la rareté des attestations de productions agro-pastorales, comme la pauvreté des terres environnantes et la position de l'établissement dans une zone de confins, renforcent l'hypothèse d'un enrichissement du domaine par l'exploitation des ressources naturelles disponibles à proximité immédiate, en particulier le bois et le minerai de fer.

La *villa* semble connaître son apogée à la fin du II^e s. ou au début du siècle suivant. La compréhension des modifications postérieures est rendue difficile par la méconnaissance des productions céramiques locales, ce qui gêne la datation des aménagements antiques les plus récents. La mise en évidence de l'installation d'un habitat dans les annexes agricoles antiques et d'une aire funéraire dans les ruines de la résidence durant la fin de l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge constitue également un phénomène encore rarement attesté régionalement

(Peytremann 2003 ; Valais 2012). La formation de ce hameau documente les mutations de l'habitat rural intervenues à cette époque.

Le développement restitué pour l'établissement de Roullée/La Selle demeure néanmoins lacunaire. Ainsi, rien ou presque n'est connu du tracé du ruisseau de Roullée durant l'époque romaine. La création d'un canal, et sans doute celle d'autres dérivations alimentant les installations hydrauliques de l'aile orientale de la cour agricole ainsi que, peut-être, les bassins de l'enclos résidentiel, supposent un investissement important dans la gestion de ce cours d'eau et de la possible résurgence située immédiatement au nord-est de la *villa*. L'étude géomorphologique et paléo-hydrologique reste à faire. De même, les acquis sur les ensembles bâtis sont encore partiels notamment pour ceux connus uniquement à travers le filtre des prospections géophysiques. C'est le cas en particulier des deux tiers sud-est de la *pars urbana*, mais aussi d'une partie de l'aile orientale de la cour agricole et des cheminements au sein et hors de l'établissement rural. Le schéma évolutif esquissé ici reste donc à confirmer par des sondages afin de valider les propositions faites concernant l'interprétation des espaces, leur équipement et leurs fonctions. Enfin, demeure l'écueil des datations. En l'état, il n'est pas possible de se prononcer sur l'existence ou non d'un *hiatus* entre la perte du statut de la *villa* antique, peut-être intervenue à la fin du III^e ou au début du IV^e s., et l'installation d'un habitat et de son aire funéraire sur place, située au plus tôt à la fin du V^e s. Le développement de celui-ci ainsi que sa disparition restent également à documenter. L'ensemble des questionnements évoqués ici sera au cœur des enjeux de la poursuite de ce projet de recherche au long cours.

Florian SARRESTE : Éveha, ARÉAS, EA 3811 HeRMA – université de Poitiers, 13 rue des Granges Galand, F-37550 Saint-Avertin. Courriel : florian.sarreste@eveha.fr.

Paul-André BESOMBES : SRA Bretagne, Hôtel de Blossac, 6 rue du Chapitre CS 24405, F-35044 Rennes Cedex. Courriel : paul-andre.besombes@culture.gouv.fr.

Phaedra BOUVET : ARÉAS, Moulin du jet, F-29370 Elliant. Courriel : phaedraboquet@yahoo.fr.

Chloé GENIES : Éveha, ARÉAS, 13 rue des Granges Galand, F-37550 Saint-Avertin. Courriel : chloe.genies@eveha.fr.

Étienne JAFFROT : Strates Up, ARÉAS, UMR 7324 CITERES-LAT, CNRS, université de Tours, 2 bis rue Chanoine Noël Carlotti, F-37320 Esvres. Courriel : strates.up@gmail.com.

Florian JEDRUSIAK : ArchéoBotanique entreprise, UMR 7041 ArScAn, Équipe GAMA, MSH-Mondes, 21 allée de l'Université, F-92023 Nanterre Cedex. Courriel : florianjedrusiak@gmail.com.

Thomas JUBEAU : Analyse Géophysique Conseil, 51 cité Vauban, F-49000 Angers. Courriel : thomas.jubeau@analyse-gc.com.

Anthony LEDAUPHIN : Inrap Hauts-de-France, UMR 8546 AOOrOc, CNRS, ENS, EPHE, PSL, 11 rue des Champs, ZI La Pilaterie, F-59650 Villeneuve-d'Ascq. Courriel : anthony.ledauphin@inrap.fr.

Annaïg LE MARTRET : Éveha, 23 rue des Maréchaux, F-35132 Vézin-le-Coquet. Courriel : annaig.lemartret@eveha.fr.

Christophe LOISEAU : Éveha, ARÉAS, UMR 8546 AOOrOc, CNRS, ENS, EPHE, PSL, 13 rue des Granges Galand, F-37550 Saint-Avertin. Courriel : christophe.loiseau@eveha.fr.

Hugo MEUNIER : Ville de Laval, UMR 6566 CReAAH, CNRS, université de Rennes, Maison du patrimoine Hôtel de ville, Place du 11-Novembre, BP 1327, F-53013 Laval Cedex. Courriel : hugo.meunier@laval.fr.

Aurore NOËL : Éveha, UMR 7324 CITERES-LAT, CNRS, université de Tours, 161 avenue de Verdun, F-94200 Ivry-sur-Seine. Courriel : aurore.noel@eveha.fr.

Sandrine PARADIS-GRENOUILLET : Éveha, UMR 6042 Géolab, CNRS, université de Limoges, 31 rue Soyouz, Parc Ester Technopole, F-87068 Limoges Cedex. Courriel : sandrine.paradis@eveha.fr.

Boris ROBIN : Chercheur indépendant, 5 avenue de la Paix en Algérie, F-45430 Chécy. Courriel : boris_robin@yahoo.fr.

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS

- AdlFI* Archéologie de la France – Informations.
AIBL Académie des inscriptions et belles-lettres.
ARÉAS Association pour les recherches et les études archéologiques en Sarthe
BRGM Bureau des recherches géologiques et minières.
CAG Carte archéologique de la Gaule.
FERACF Fédération pour l'édition de la *Revue archéologique du Centre de la France*.
Inrap GO Institut national de recherches archéologiques préventives, Grand-Ouest.
MSH Maison des sciences de l'homme.
PUR Presses universitaires de Rennes.
RACF *Revue archéologique du Centre de la France*.
RAO *Revue archéologique de l'Ouest*.
SFECAG Société française d'études de la céramique antique de Gaule.

RÉFÉRENCES

- Alfonso G., Blaizot F. (dir.) 2004** : *La villa gallo-romaine de Champ Madame à Beaumont (Puy-de-Dôme). Habitat et ensemble funéraire de nourrissons*, Lyon, Association lyonnaise pour la promotion de l'archéologie en Rhône-Alpes (coll. Documents d'archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne, 27), 282 p.
- Barreau N., Sarreste F. 2011** : Deux objets du haut Moyen Âge découverts sur le site d'une villa antique de la Sarthe (F), *Bulletin Instrumentum*, déc. 2011, p. 31-32.
- Batardy C., Lorho T., Monteil M., Quévillon S. 2013** : Territoires et modes d'occupation dans l'ouest de la Gaule lyonnaise au Haut-Empire : approche préliminaire, in Fiches J.-L., Plana-Mallart R., Revilla Calvo V. (dir.), *Paysages ruraux et territoires dans les cités de l'Occident romain. Gallia et Hispania. Paisajes rurales y territorios en las ciudades del Occidente romano. Gallia e Hispania*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée (coll. Mondes anciens), p. 151-160.
- Belhoste J.-F., Robineau E. 2003** : *La métallurgie du Maine de l'âge du Fer au milieu du ^{xx} siècle*, Paris, Éditions du Patrimoine (coll. Cahiers du patrimoine), 408 p.
- Blanchard-Lemée M. 1991** : *Recueil général des mosaïques de la Gaule, II. Province de Lyonnaise, 4. Partie occidentale, cités des Carnutes, Turons, Andécaves, Cénomans, Diablintes, Namnètes*, Paris, CNRS (coll. Suppl. à *Gallia*, X), 149 p., 66 pl.
- Bocquet A., Meunier H., Monteil M., Mortreau M., Sarreste F. 2022** : Villes et campagnes des cités des Aulerques Cénomans et Diablintes : quelles évolutions entre les ⁱⁱⁱ^e et ^{vii}^e siècles ap. J.-C.?, in Chambon M.-P., Crogiez-Pétrequin S., Ferdière A., Janniard S. (dir.), *L'Antiquité tardive dans le centre et le centre-ouest de la Gaule (iii^e-vii^e siècles)*, Tours, FERACF (coll. Suppl. à la *RACF*, 81), p. 167-187.
- Bouvet J.-P. (dir.) 2001** : *La Sarthe*, Paris, AIBL/MSH (coll. *CAG*, 72), 518 p.
- Bouvet P. 2019** : PCR 176 : Collections De Quatrebarbes et Sébastien de la Bouillerie : étude préliminaire de céramiques du Bas Empire issues de Vaas et d'Aubigné Racan (Dépôt archéologique de Sablé-sur-Sarthe (72)), in Thébaud S., Le Boulaire C., Mortreau M., Trin-Lacombe L. (dir.), *Programme Collectif de Recherche : La céramique entre Loire et littoral du 1^{er} s. av. J.-C. au 1^{er} s. ap. J.-C. (Pays-de-la-Loire, Morbihan). Rapport d'activités 2018*, Nantes, SRA Pays de la Loire, p. 121-144.
- Bouton A. 1947** : *Les voies antiques, les grands chemins médiévaux et les routes royales du Haut-Maine, département de la Sarthe*, Le Mans, M. Vilaine, 226 p., 13 fig., 2 cartes.
- Bouton A. 1962** : *Le Maine : histoire économique et sociale des origines au ^{xiv}^e siècle – I – Les temps antiques*, Le Mans, Monnoyer, 829 p.
- Brun J.-P. 2016** : Les moulins hydrauliques dans l'Antiquité, in Jaccottey L., Rollier G. (dir.), *Archéologie des moulins hydrauliques, à traction animale et à vent des origines à l'époque médiévale et moderne en Europe et dans le monde méditerranéen*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté (coll. Annales littéraires de l'université de Franche-Comté, 959 ; série Environnement, société et archéologie, 20), p. 21-50.
- Collart J.-L. 2014** : La romanisation de nos campagnes, in Gautier G. (dir.), *Roger Agache détective du ciel. Découvertes de l'archéologie aérienne*, catalogue de l'exposition du Musée archéologique de l'Oise, Vendeuil-Caply, p. 63-111.
- De Muylder M., Aubazac G., Broes F., Dubois S., Dubuis B., Font C., Morel A. 2015** : Un grand domaine aristocratique de la cité des Viromanduns : la villa de La Mare aux Canards (Noyon, Oise), *Gallia*, 72-2, p. 281-299.
- Doré F., Dupret L., Le Gall J., Lebert A. 1986** : *Carte géologique de la France, 286, Villaines-la-Juhel*, Orléans, BRGM, 54 p. + carte.
- Drouet C. 1845** : Séance du 18 février 1845, *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 11, 2^e série, 1, p. 47-51.
- Drouet C., Hucher E. 1845** : Mosaïque de Mont-Saint-Jean, *Bulletin Monumental*, 11, 2^e série, 1, p. 47-51.
- Drouet C., Hucher E. 1856** : Notice sur la mosaïque de Roullée à Mont-Saint-Jean (Sarthe), in Hucher E. (dir.), *Études sur l'histoire et les monuments de la Sarthe*, Le Mans, Monnoyer, p. 239-243 + 2 pl.
- Dufay B. 1996** : Les fours de potiers gallo-romains : synthèse et classification. Un nouveau panorama, in *Actes du Congrès de Dijon*, Marseille, SFECAG, p. 297-311.
- Du Peyroux A. 1861** : *Les Alpes Mancelles*, Le Mans, A. Logers, G. Boulay, 361 p.
- Espérandieu É. 1911** : *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, Paris, Imprimerie nationale, 467 p.

- Fabre J.-M., Domergue C., Dabosi F. 2016** : *Le fer romain de la Montagne Noire. Martys 2 : les débuts. 25 années de recherches pluridisciplinaires (1988-2013)*, Montpellier, Édition de l'Association de la Revue archéologique de Narbonnaise (coll. Suppl. à la *Revue archéologique de Narbonnaise*, 43), 526 p. + 30 pl.
- Ferrière A. (dir.) 1993** : *Monde des morts, monde des vivants en Gaule rurale*, Tours, FERACF (coll. Suppl. à la *RACF*, 6), 454 p.
- Ferrière A. 2003** : La place du domaine foncier dans la production artisanale destinée au marché, in Lepetz S., Mattered V. (dir.), *Cultivateurs, éleveurs et artisans dans les campagnes de Gaule romaine. Matières premières et produits transformés, Actes du VI^e colloque de l'association Ager, tenu à Compiègne (Oise) du 5 au 7 juin 2002*, Amiens, *Revue archéologique de Picardie* (coll. *Revue archéologique de Picardie*, 1-2), p. 263-279.
- Ferrière A. 2005** : *Les Gaules. Provinces des Gaules et Germanies, provinces alpines : I^{er} s. av. J.-C. - V^e s. ap. J.-C.*, Paris, Armand Colin (coll. U), 446 p.
- Ferrière A. 2011** : *La Gaule lyonnaise*, Paris, Picard, 168 p.
- Ferrière A. 2015** : Essai de typologie des greniers ruraux de Gaule du Nord, *RACF*, 54 [URL : <http://journals.openedition.org/racf/2294>, mis en ligne le 01/12/2015, consulté le 28/01/2021].
- Ferrière A. 2019** : Les nouvelles formes de stockage à l'époque romaine en Gaule : quels changements avec quels moteurs, in Martin S. (dir.), *Rural Granaries in Northern Gaul (Sixth Century BCE - Fourth Century CE). From Archaeology to Economic History*, Leyde, Brill (coll. *Radboud Studies in Humanities*, 9), p. 73-105.
- Ferrière A., Gandini C., Nouvel P., Collart J.-L. 2010** : Les grandes villae «à pavillons multiples alignés» dans les provinces des Gaules et des Germanies : répartition, origine et fonctions, *Revue archéologique de l'Est*, 59-2, p. 357-446.
- Ferrière A., Gandini C., Nouvel P. 2017** : Les granges de plan carré à porche entre deux pavillons, un édifice plurifonctionnel emblématique de la Gaule centrale, in Trément F., Ferrière A., Leveau P., Réchin F. (dir.), *Produire, transformer et stocker dans les campagnes des Gaules romaines. Problèmes d'interprétation fonctionnelle et économique des bâtiments d'exploitation et des structures de production agropastorale*, Bordeaux, Fédération Aquitania (coll. Suppl. à *Aquitania*, 38), p. 157-180.
- Ferrière A., Séguier J.-M. 2020** : Le fromage en Gaule à l'âge du Fer et à l'époque romaine : état des lieux pour sa production et analyse de sa place dans le monde antique, *Gallia*, 77-2, p. 157-229.
- Ferrette R., Simon L. 2010** : Le site du Petit-Parc à Ménil-Froger (Orne). De la préhistoire à la villa gallo-romaine, *RAO*, 27, p. 85-127.
- Fréminville A.-J. de La Poix de 1858** : Pl. III, fig. 2, *Bulletin de la Société archéologique du Morbihan*.
- Galliou P. 2005** : *L'Armorique romaine*, Brest, Armeline (nouvelle édition mise à jour et augmentée), 415 p.
- Galliou P. 2009** : *Le Morbihan*, Paris, MSH/AIBL (coll. CAG, 56), 448 p.
- Gandini C. 2008** : *Des campagnes gauloises aux campagnes de l'Antiquité tardive. La dynamique de l'habitat rural dans la cité des Bituriges Cubi (I^{er} s. av. J.-C. - VII^e s. ap. J.-C.)*, Tours, FERACF (coll. Suppl. à la *RACF*, 33), 511 p.
- Guicheteau A., Besombes P.-A., Deloze V., Mortreau M., Nauleau J.-F., Raux S. 2017** : Morphologie et évolution d'une portion de la *pars rustica* de la villa de «La Bourlerie» à Vallon-sur-Gée (Sarthe) du I^{er} au VII^e siècle de notre ère, *Aremorica*, 8, p. 109-154.
- Guillier G. 1997** : La production céramique du Haut-Empire de l'officine rurale de la Bosse (Sarthe), in *Actes du Congrès du Mans*, Marseille, SFECAG, p. 239-254.
- Guillier G. 2021** : Vire Normandie – Zac de la Papillonnière, extension, *AdIFI* [URL : <https://journals.openedition.org/adifi/75008>, consulté le 26/11/2021].
- Habermehl D. 2013** : *Settling in a Changing World : Villa Development in the Northern Provinces of the Roman Empire*, Amsterdam, Amsterdam University Press (coll. *Amsterdam Archaeological Studies*, 19), 252 p.
- Hettner F. 1882** : Drei Römischen Villen bei Leutersdorf, Mechern und Beckingen, *Jahresbericht der Gesellschaft für Nützliche Forschungen zu Trier*, 1878-1881, p. 52-63 et t. V et VI.
- Hucher E. 1873-1874** : Statuette gauloise découverte à Roullé, commune de Mont-Saint-Jean (Sarthe), *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 22, 2^e série, 14, p. 755-763.
- Hulin G. 2008** : *Site de Mont-Saint-Jean – Roullée (Sarthe)*, Rapport de prospection géophysiques, Paris, Géocarta, 11 p.
- Jaquemet M., Fréminville A.-J. de La Poix de 1857** : Restes d'un établissement gallo-romain découvert au Lodo, commune d'Arradon, *Bulletin de la Société archéologique du Morbihan*, p. 52-62 + pl. 4 à 6.
- Jubeau T. 2017** : *Prospection géophysique sur le site antique de Roullée (72)*, Rapport d'intervention, Montreuil, Analyse Géophysique Conseil, 20 p. + annexes.
- Jubeau T. 2019** : *Étude géophysique du site de Roullée, Mont-Saint-Jean (72)*, Rapport d'intervention, Montreuil, Analyse Géophysique Conseil, 21 p. + annexes.
- Lambert C., Rioufret J. 1976** : La villa du Grand Teil à Avoise (Sarthe), *Province du Maine*, 78, 4^e série, 5, p. 338-370.
- Lambert C., Rioufret J. 1980** : La villa gallo-romaine du «Champ des Caves» à Noyen (Sarthe), *Province du Maine*, 82, 4^e série, 9, p. 361-380.
- Lambert C., Rioufret J. 1982** : Habitats indigènes, villas gallo-romaines et structures agraires antiques dans le Maine, in Chevallier R. (dir.), *La villa romaine dans les provinces du nord-ouest*, Tours, université de Tours, Institut d'études latines et Centre de recherches André-Piganiol (coll. *Caesarodunum*, 17), p. 141-188.
- Le Bihan J.-P., Galliou P., Carrié P. 1982** : La villa gallo-romaine du Cavardy en Saint-Évarzec, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 110, p. 85-112.
- Le Boulaire C. 2013** : *La céramique antique du Mans (I^{er}-III^e s.) : dynamique d'un faciès céramique régional*, Thèse de doctorat, université Paris I, 2 vol.
- Ledru A. 1911** : *Répertoire des monuments et objets anciens préhistoriques, gallo-romains, mérovingiens et carolingiens existant ou trouvés dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne*, Le Mans, Société des archives historiques du Maine (coll. *Archives historiques du Maine*, 11), 431 p.
- Le Gall J., Maurizot P. 1998** : *Carte géologique de la France au 1/50000*, 321, Sillé-le-Guillaume, Orléans, BRGM, 123 p. + carte.
- Le Martret A. 2015** : *Montgermont (35), ZAC, Les Petits Prés. Un établissement rural antique de la région rennaise*, RFO de fouille archéologique préventive, Limoges, Éveha, 563 p.
- Lepetz 2009** : La chasse à la période romaine dans le Nord de la Gaule. Étude archéozoologique, in Trinquier J., Vendries C. (dir.), *Chasses antiques. Pratiques et représentation dans le monde gréco-romain (III^e siècle av. - IV^e siècle ap. J.-C.)*, Actes du colloque international de Rennes, 20-21 septembre 2007, Rennes, PUR, p. 141-159.
- Leroux G. 1992** : *La fouille du site préhistorique, protohistorique et antique des Sentes à Bain-de-Bretagne (35)*, Rapport de fouille de sauvetage urgent, Rennes, SRA Bretagne, 18 p. + fig.
- Leroux G. 1998** : *Prospection entre Loire et Vilaine, département de la Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe*, Rapport de prospection inventaire, Nantes, SRA Pays de la Loire.
- Leroux G. 2004** : *Prospection entre Loire et Vilaine, département de la Loire-*

- Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe*, Rapport de prospection inventaire, Nantes, SRA Pays de la Loire.
- Leroux G. 2006** : *Prospection entre Loire et Vilaine, département de la Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe*, Rapport de prospection inventaire, Nantes, SRA Pays de la Loire.
- Leroux G. 2007** : *Prospection entre Loire et Vilaine, département de la Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe*, Rapport de prospection inventaire, Nantes, SRA Pays de la Loire.
- Leroux G. 2011** : *Prospection entre Loire et Vilaine, département de la Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe*, Rapport de prospection inventaire, Nantes, SRA Pays de la Loire.
- Liger F. 1892** : La «Civitas Ouagoriton» à Oisseau-le-Petit, *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, p. 7-25.
- Liger F. 1903** : *La Cénomanie romaine : ses limites, sa capitale, ses villes mortes, ses bourgs et villages, ses voies antiques*, Paris, Le Mans, Champion, Cheronnet, de Saint-Denis, 390 p.
- Martin-Kilcher S. 1993** : Situation des cimetières et tombes rurales en *Germania Superior* et dans les régions voisines, in Ferdière A. (dir.) 1993, p. 153-164.
- Monteil M. 2012** : La Mort, in Sarreste F., Bertrand E. (dir.) 2012, p. 68-72.
- Monteil M. 2017** : Les agglomérations de la province de Lyonnaise Troisième (Bretagne et Pays de la Loire) : entre abandon, perdurance et nouvelles créations (III^e-VI^e s. apr. J.-C.), *Gallia*, 74-1, p. 15-37.
- Naveau J. 1992** : *La Mayenne*, Paris, AIBL, ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, MSH (coll. CAG, 53), 176 p.
- Naveau J. 1995** : Le territoire des Aulerques Diablintes : la cité gallo-romaine de Jublains et le pays d'Entrammes, *La Mayenne : Archéologie, Histoire*, 18, p. 37-112.
- Naveau J. 1997** : Recherches sur Jublains (Mayenne) et sur la cité des Diablintes, Rennes, RAO (coll. Document archéologique de l'Ouest), 351 p.
- Nouvel P. 2004** : *Des terroirs et des hommes, dynamique des organisations spatiales dans le Bassin de l'Yonne moyenne et leur évolution de la fin de l'âge de Bronze au haut Moyen Âge*, Thèse de doctorat, université de Bourgogne, Dijon, 2072 p.
- Nouvel P. 2009** : De la ferme au palais. Les établissements ruraux antiques de Bourgogne du Nord, II^e-IV^e s. p.C., in Leveau P., Raynaud C., Sablayrolles R., Trément F. (dir.), *Les formes de l'habitat rural gallo-romain. Terminologies et typologies à l'épreuve des réalités archéologiques*, Bordeaux, Fédération Aquitania (coll. Suppl. à *Aquitania*, 17), p. 361-390.
- Nüsslein A., Bernigaud N. 2018** : Les établissements ruraux du Haut-Empire, in Reddé M. (dir.) 2018, p. 133-234.
- Ouzoulias P., Van Ossel P. 2009** : Petites et grandes exploitations agricoles : le cas de la Plaine de France, in Leveau P., Raynaud C., Sablayrolles R., Trément F. (dir.), *Les formes de l'habitat rural gallo-romain. Terminologies et typologies à l'épreuve des réalités archéologiques*, Bordeaux, Aquitania (coll. Suppl. à *Aquitania*, 17), p. 111-122.
- Peytreman É. 2003** : *Archéologie de l'habitat rural dans le nord de la France du IV^e au XI^e siècle*, Saint-Germain-en-Laye, Association française d'archéologie mérovingienne (coll. Mémoires de l'Association française d'archéologie mérovingienne, XIII), 453 p.
- Pioger A. 1971-1972** : Le Chemin d'Auvers, *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 73, 4^e série, 8, p. 324-325.
- Pouille D. 2011** : *Bais (Ille-et-Vilaine), Bourg Saint-Pair : Un domaine rural de la campagne des Riedons*, Rapport de fouille archéologique préventive, Inrap GO, 519 p.
- Reddé M. (dir.) 2017** : *Gallia Rustica 1. Les campagnes du nord-est de la Gaule de la fin de l'Âge du Fer à l'Antiquité tardive*, Bordeaux, Ausonius (coll. Mémoires, 49), 867 p.
- Reddé M. (dir.) 2018** : *Gallia Rustica 2. Les campagnes du nord-est de la Gaule de la fin de l'âge du Fer à l'Antiquité tardive*, Bordeaux, Ausonius (coll. Mémoires, 50), 717 p.
- Reimer P. J., Austin W. E. N., Bard E., Bayliss A., Blackwell P. G., Bronk Ramsey C., Butzin M., Cheng H., Edwards R. L., Friedrich M., Grootes P. M., Guilderson T. P., Hajdas I., Heaton T. J., Hogg A. G., Hughen K. A., Kromer B., Manning S. W., Muscheler R., Palmer J. G., Pearson C., Plicht J. van der, Reimer R. W., Richards D. A., Scott E. M., Southon J. R., Turney C. S. M., Wacker L., Adolphi F., Büntgen U., Capano M., Fahrni S. M., Fogtmann-Schulz A., Friedrich R., Köhler P., Kudsk S., Miyake F., Olsen J., Reinig F., Sakamoto M., Sookdeo A., Talamo S. 2020** : The IntCal20 Northern Hemisphere Radiocarbon Age Calibration Curve (0-55 cal kBP), *Radiocarbon*, 62-4, p. 725-757.
- Requi C., Arramond J.-C. 2017** : *La villa de la Gare, Le Quiou, Côtes-d'Armor (22), Campagne 2017*, Rapport de fouille programmée, Inrap GO, 211 p.
- Reymond S., Eschbach F., Perret S. 2009** : *La villa romaine du Buy et sa forge. Dernières découvertes à Cheseaux, Morrens et Étagnières (canton de Vaud, Suisse)*, Lausanne, Cahiers d'archéologie romande (coll. Cahiers d'archéologie Romande, 115), 144 p.
- Sanquer R., Galliou P. 1972** : Une maison de campagne gallo-romaine à La Roche-Maurice (Finistère), *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 79-1, p. 215-251.
- Sarreste F. 2008** : *La sidérurgie ancienne dans le Bas Maine (VIII^e s. av. J.-C. - XV^e s. ap. J.-C.)*, Thèse de doctorat, université François-Rabelais, Tours, 834 p.
- Sarreste F. 2011** : *La sidérurgie antique dans le Bas Maine*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais (coll. Perspectives historiques), 314 p.
- Sarreste F. 2017** : *Villa et ateliers sidérurgiques à l'est de la forêt de Sillé-le-Guillaume (Sarthe). Un exemple de production domaniale du fer durant l'époque romaine ?*, *Gallia*, 74-2, p. 169-181.
- Sarreste F., avec la collaboration de Pascal J. à paraître** : Les établissements ruraux antiques en Pays de la Loire : un état des connaissances, in Monteil M., Varennes G. (dir.), *L'achéologie antique en Pays de la Loire. Bilan de deux décennies de recherches (2001-2021)*, Rennes, PUR (coll. Suppl. à la RAO, 11), p. 283-320.
- Sarreste F., Naveau J. 2005** : À propos de la découverte d'une stèle de l'Âge du Fer dans la Sarthe, *La Mayenne : Archéologie, Histoire*, 28, p. 8-11.
- Sarreste F., Bertrand E. (dir.) 2012** : *Passé de Campagnes. Fermes et villae antiques de la Sarthe*, Catalogue de l'exposition tenue du 28 novembre 2012 au 24 juin 2013 au CERAM Pierre Térouanne à Allonnes (Sarthe), Le Mans, La Reinette, 96 p.
- Sarreste F., Besombes P.-A., Boutier S., Genies C., Ledauphin A., Loiseau C., Meunier H. 2019** : Le dépôt de monnaies du canal de la villa romaine de Roullée/La Selle (Mont-Saint-Jean, Sarthe) : un culte des eaux en contexte domestique ?, in Bertrand E., Monteil M., Raux S. (dir.), *Mobiliers et sanctuaires dans les provinces romaines occidentales (fin du I^{er} s. av. - V^e s. ap. J.-C.)*, Drémil-Lafage, Monique Mergoill (coll. Monographies *Instrumentum*, 64), p. 557-567.
- Schucany C. 2006** : *Die römische Villa von Biberist-Spitalhof/SO (Grabungen 1982, 1983, 1986-1989). Untersuchungen im Wirtschaftsteil und Überlegungen zum Umland*, Remshalden, Verlag Bernhard Albert Greiner (coll. Ausgrabungen und Forschungen, 4), 983 p. + 121 pl. et plan hors texte.
- Smith J. T. 1997** : *Roman Villas. A Study in Social Structure*, Londres, New York, Routledge, 412 p.
- Stead I. M. 1976** : *Excavations at Winterton Roman Villa and Other Roman Sites in North Lincolnshire 1958-1967*, Londres, Her Majesty's Stationery Office

(coll. Department of Environment. Archaeological Reports, 9), 324 p. + 38 pl.

Triste A., Daré S. 2010 : La villa gallo-romaine du Boizy à Vannes, *Bulletin des Amis de Vannes*, 35, p. 10-17.

Valais A. 2012 : *L'habitat rural au Moyen Âge dans le nord-ouest de la France*, Rennes, PUR (coll. Archéologie & Culture), 792 p.

Verdier R., Véron H. 1982 : *La glèbe cénomane (Le sol et l'homme). La cénomanie gallo-romaine – II – L'atlas 1. Reprise des travaux anciens. Fouilles récentes*, Le Mans, du Râcaud, 388 p.

Voirol A. 2000 : « États d'armes ». Les *militaria* d'Avenches/Aventicum, *Bulletin de l'Association Pro Aventico*, 42, p. 7-92.

Voisin A. 1844 : Séance du 6 août 1844, *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 6, p. 163.